

Procès-verbal

Réunion de la Formation Spécialisée Santé, Sécurité et aux Conditions de Travail

Le 2 juillet 2024

La Formation Spécialisée Santé, Sécurité et aux Conditions de Travail (F3SCT) s'est réunie le mardi 2 juillet 2024.

Étaient présents à cette réunion :

Voix délibératives :

Membres représentant la collectivité :

Siégeant en qualité de titulaires :

- Madame Catherine GAY, Conseillère régionale déléguée aux Ressources humaines
- Madame Carole CANETTE, Vice-présidente déléguée aux Lycées, à l'Éducation, à l'Apprentissage, à la Jeunesse et à la Vie citoyenne
- Madame Julie FERRON, Conseillère régionale
- Madame Gaëlle LAHOREAU, Vice-présidente déléguée à la Démocratie permanente, à la citoyenne, aux initiatives locales et à l'éducation populaire
- Madame Sylvie DUBOIS, Vice-présidente déléguée à la Santé et à la Prévention

Siégeant en qualité de suppléants des titulaires absents :

- Madame Aude Laure VELATTA, Directrice générale déléguée Territorialisation et Ressources Humaines
- Monsieur Sylvain HEURTEBISE, Directeur général délégué à l'Éducation, Culture et Sports
- Monsieur Mathieu ZEMRANI-PETIT, Directeur des Moyens Généraux
- Monsieur Xavier LAVOISIER, Directeur du Patrimoine Éducatif, Culturel et Sportif
- Madame Hélène LAMY, Directrice Prévention, Santé et Environnement du Travail
- Monsieur Nicolas DUBOULOZ, Directeur Enseignement Supérieur, Recherche et Transfert de Technologie

Membres représentant le personnel :

Siégeant en qualité de titulaires :

Pour la CGT :

- Madame Valérie BOIVINET
- Monsieur Laurent LAMY
- Monsieur Bastien ROUSSET
- Monsieur Ludovic FOURNET
- Monsieur Alain GUÉNAND

Pour la CFDT :

- Monsieur Denis BRETEAU

Pour l'UNSA :

- Monsieur Emmanuel BOUSSION

Pour ALLIANCE :

- Monsieur Yves BAIJOT
- Madame Cécile LIRON

Pour FO : /

Pour la FSU :

- Madame Laëtitia THAUVIN

Siégeant en qualité de suppléants des titulaires absents :

Pour la CGT :

- Madame Sophie LORENZI

Pour la CFDT :

- Madame Armande ROMMEL

Pour l'UNSA :

- Monsieur Eddy DA SILVA

Pour ALLIANCE : /

Pour FO : /

Pour la FSU : /

En outre étaient présents :

Pour la CGT :

- Monsieur Alexandre THIBAUDEAU

Pour la CFDT :

- Monsieur Djelloul BENYAGOUR

Pour l'UNSA :

- Monsieur Jean-Marie RABRET

Pour ALLIANCE :

- Madame Sandra PERRIN
- Monsieur Daniel FILISETTI

Pour FO : /

Pour la FSU : /

Absents excusés :

Pour la CGT :

- Monsieur Éric PETITPEZ

Pour la CFDT :

- Madame Cécilia VENTURO
- Monsieur Philippe RENAUD

Pour l'UNSA :

- Monsieur Patrick RAGUILLET

Pour ALLIANCE : /

Pour FO :

- Monsieur Xavier BONNEAU

Pour la FSU :

- Madame Isabelle MAUDHUIT

En qualité d'experts :

- Monsieur Sébastien CHENU-VIVIER, Conseiller en prévention
- Madame Laurence LEFÈVRE, Conseillère en prévention
- Madame Nadine DELBEGUE-CAYOUN, Psychologue du Travail
- Madame Hélène HERVIER, Ergonome
- Monsieur Alex BERTHE, Référent restauration
- Madame Claudie BEAUFORT, Médiateure, Conseillère en prévention des risques psychosociaux
- Docteur Urbain NTARUNDENGA, Médecin territorial, CDG 18

La séance est ouverte à 14 heures 08.

Madame Catherine GAY préside la séance et rappelle l'ordre du jour :

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024

II. Présentation du rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail 2023 et des rapports des Médecins de prévention

III. Présentation des comptes rendus des visites F3SCT réalisés dans les lycées suivants :

- LP JOSEPHINE BAKER
- LPO MAURICE GENEVOIX
- LPO PIERRE EMILE MARTIN
- LGT PAUL-LOUIS COURIER

IV. Présentation des analyses accidents réalisées dans les lycées suivants :

- LPO SILVIA MONFORT
- LEGTA TOURS-FONDETTES
- LGT PAUL-LOUIS COURIER

V. Bilan de la procédure EPI mise en place

VI. Exposés des mentions portées sur les registres de dangers graves et imminents et de santé et sécurité au travail :

- LPO THERESE PLANIOL: Fiche n°8
- LP PAULSEN : Fiche n°5
- LGT GRANDMONT : Fiche n°2/F
- LPO MAURICE GENEVOIX : Fiche n°9

Mme la Présidente : Bonjour à tous. Je vous propose que l'on démarre.

Merci à toutes et tous de votre présence et je salue également ceux qui sont là à distance.

Nous avons le quorum et nous pouvons démarrer.

Nous accueillons Florence BERARD, notre nouvelle Directrice Organisation, Métiers et Compétences, qui remplace Sylvia MARTIN. Je pense que vous aurez d'autres occasions d'échanger avec elle à partir de maintenant.

Cécile LIRON est là. Vous aviez été remplacée pendant votre congé maternité. Bienvenue pour votre retour parmi nous. J'espère que tout se passe bien pour vous.

Nous accueillons aussi à distance le médecin du Centre de gestion 18. Vous allez pouvoir nous présenter votre activité au moment du point II de l'ordre du jour, le rapport sur la santé, la sécurité et les conditions de travail 2023 et les rapports des médecins de prévention.

Je vous remercie d'être parmi nous, c'est important.

Je vous propose que l'on démarre par l'approbation du procès-verbal.

I – Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024

Mme la Présidente : Y a-t-il des remarques sur le dernier procès-verbal ? *Il n'y en a pas.*

Le procès-verbal de la F3SCT du 26 mars 2024 reçoit un avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel présents et du collège des représentants de la collectivité présents.

II – Présentation du rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail 2023 et des rapports des Médecins de prévention

Mme la Présidente : Je vous propose ensuite que l'on passe directement au rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail 2023.

C'est un rapport qui est présenté une fois par an. En l'occurrence, il porte notamment sur les données de l'absentéisme, qui reste effectivement à un niveau élevé, notamment dans les lycées. C'est ce que nous avons déjà vu avec certains d'entre vous. Ce rapport présente également l'activité des acteurs de la prévention et les actions menées par le service formation au titre de la prévention des risques professionnels.

C'est Madame LEFÈVRE qui présente le rapport.

Je vous donne la parole.

Mme LEFÈVRE : Merci.

Je vais vous présenter ce rapport concernant l'absentéisme pour raison de santé pour l'année 2023. Vous l'avez eu il y a quelques semaines, je vais donc essayer d'en faire une lecture rapide et si vous avez des questions pendant le déroulé, n'hésitez pas.

Je vais présenter une bonne partie de ce rapport et par la suite, mes collègues interviendront sur leur domaine d'expertise.

L'absentéisme pour raison de santé augmente toujours dans le secteur privé comme dans le secteur public.

D'après l'assureur RELYENS, le taux d'absentéisme s'est stabilisé à son plus haut niveau en 2022. Il s'établit à 9,7 %. Pour le privé, il s'établirait à 6,7 % pour des métiers équivalents à ceux de la Fonction publique.

Les assureurs privés constatent que ce taux s'est stabilisé en 2022, année où le taux d'absentéisme privé et public est vraiment le plus élevé, avec un niveau attendu pour 2023 qui est plutôt stable. C'est ce que l'on a constaté aussi au niveau de la Région.

RELYENS nous indique que 41,9 % des agents relevant de la CNRACL se sont arrêtés au moins une fois dans l'année et que la durée moyenne est de 41,2 jours d'arrêt.

Par comparaison, en région Centre-Val de Loire pour tous les agents, y compris ceux qui relèvent du régime général, la durée moyenne est de 43,6 jours d'absence par an.

L'absentéisme au titre des maladies ordinaires est toujours le plus important en région. Il s'élève à 5,5 % au niveau national en 2022 et la Région se situe à 4,67 %.

On a noté le taux concernant les agents du siège, à 2,46 %, et le taux au niveau des lycées, à 5,47 %, parce que l'on a des taux qui s'expliquent et qui sont différents entre les deux domaines.

En région Centre-Val de Loire, le nombre d'agents ayant eu un jour d'arrêt reste élevé, malgré une diminution par rapport à 2022.

On se dirige vers quelque chose d'un peu plus constant entre 2021 et 2023.

2 141 personnes ont été arrêtées pour raison de santé, sur un effectif de 3 588 personnes, titulaires, contractuels ou de droit privé.

Le nombre de jours d'arrêt maladie, pour tous types de maladie ou raisons de santé, a diminué de 0,33 % entre 2022 et 2023. La tendance au niveau national est identique au niveau de la Région Centre-Val de Loire.

C'est important parce qu'au-delà de l'analyse globale, il faut identifier la typologie des arrêts de travail. C'est fluctuant en fonction de la typologie d'arrêt. J'essaie d'aller vite et d'aller à l'essentiel parce que nous avons un ordre du jour assez conséquent et je sais que vous avez la base écrite.

Mme la Présidente : Très bien.

Mme LEFÈVRE : A titre général, la maladie ordinaire a diminué pour le Siège et les lycées de 20 70 %.

Le nombre de jours d'arrêt a également diminué, mais en taux moindre. Le premier constat est donc que les arrêts sont plus longs. Les maladies ordinaires représentent plus de 56 % du nombre de jours d'absence.

Concernant les accidents du travail, le nombre de jours d'arrêt a diminué par rapport à 2022, ainsi que le nombre d'agents arrêtés. En l'occurrence, les arrêts sont moins longs et représentent un peu moins de 10 % des jours d'absence.

C'est la même chose concernant les maladies professionnelles. Les arrêts ont diminué en nombre et en jours. Les arrêts sont moins longs mais les maladies professionnelles représentent tout de même pratiquement 12 % de jours d'absence.

Les maladies de longue durée ont diminué de pratiquement 10 % entre 2022 et 2023, mais on constate quand même que le nombre de jours d'arrêt est nettement plus important et qu'il a augmenté de plus de 22 % entre 2022 et 2023.

Je vais maintenant vous présenter les accidents de service et les accidents de trajet.

En 2023, il y a eu 226 nouveaux arrêts pour accidents de services et de trajet. C'est un peu moins qu'en 2022, qui en comptabilisait 241.

Les accidents survenus en 2023 ont généré un nombre de jours plus important. Là aussi, les accidents sont plus graves.

Comme je viens de vous le dire, le taux de gravité est en augmentation cette année. Le nombre de jours d'arrêt de travail pour accidents de service et de trajet incluant des accidents de travail survenus les années précédentes – donc le cumul – s'élève à plus de 10 100, ce qui représente tout de même plus de 27 équivalents temps plein au sein de la Région, sur une base de 365 jours.

Toutefois, le nombre d'ETP était un peu plus important l'année dernière.

Je différencie les accidents de service et les accidents de trajet parce que les leviers sont différents pour pouvoir y travailler.

Les accidents de service représentent 87 % de ce taux, en légère diminution. L'année dernière, on était à plus de 90 %. En termes de nombre d'accidents, nous avons eu 197 accidents de services, dont 42 n'ont entraîné aucun jour d'arrêt. C'est aussi intéressant. Le nombre d'accidents sans arrêt de travail a donc légèrement augmenté par rapport à l'année dernière.

Je vais aller assez vite concernant la répartition. 70 % des accidents survenus en 2023 ont une durée inférieure à 22 jours d'arrêt. Proportionnellement, c'est quand même supérieur au chiffre de 2022 et inférieur aux chiffres des années 2019, 2020 et 2021.

Les arrêts compris entre 4 et 21 jours constituent la part la plus importante concernant ces arrêts. La durée moyenne de tous les accidents de travail est de pratiquement 25 jours, contre 19 l'année dernière. On voit vraiment que le nombre d'arrêts a diminué mais que le nombre de jours d'arrêt augmente.

Concernant la filière, c'est toujours la filière technique qui est la plus impactée par les accidents de service, comme les années précédentes. Cela s'explique par la nature des métiers exercés.

S'agissant de l'âge, en 2023, plus de 55 % des accidents concernent les agents de plus de 50 ans. On voit déjà une augmentation par rapport à l'année dernière, par rapport à l'âge. Cela s'explique bien entendu par le vieillissement de la population au niveau de la Région.

Plus de 22 % des accidents ont concerné les agents âgés de 56 à 59 ans. L'année dernière, la tranche la plus impactée était celle des 50 à 55 ans. On voit vraiment que plus on avance en âge, plus les accidents de travail augmentent.

De plus, cela a augmenté de 2,4 points en un an concernant les agents de plus de 60 ans. On voit bien l'impact de l'âge sur l'absentéisme et au titre des accidents de service.

En termes de gravité, cette fois, les accidents entraînant les arrêts les moins longs concernent les moins de 30 ans et les moins de 40 ans.

La durée la plus importante est pour les 55-59 ans, avec plus de 45 jours d'arrêt.

S'agissant de la répartition par sexe, 62 % des accidents de travail concernent les femmes. Ce taux est légèrement supérieur à celui observé en 2022, qui était de 68 %. Cela diminue un peu. Ce taux est identique à leur représentativité au niveau de la collectivité.

Toutefois, la moyenne du nombre de jours d'arrêt est de 32 pour les femmes contre 30 jours pour les hommes. Comme en 2021, la durée moyenne est plus importante pour les femmes. Toutefois, il faut noter une augmentation assez forte pour les hommes entre 2022 et 2023, de 34,80 %.

Concernant la répartition mensuelle, j'accélère parce que l'on n'a pas d'explication notoire par rapport à ces mois. En tout cas, le constat est que le mois de juin représente le mois le plus accidentogène. Les mois de janvier et septembre ont enregistré cette année un taux de fréquence élevé avec un nombre de jours plus élevé que les années précédentes.

S'agissant des jours, en 2023, c'est le lundi qui reste traditionnellement le jour de la semaine le plus impacté. Il est à noter une augmentation cette année du nombre d'accidents le mercredi, qui rejoint le taux du lundi. Cette année, les accidents sont donc en forte hausse le mercredi.

Concernant les services dans lesquels les agents ont été le plus accidentés, comme les années précédentes, la quasi-totalité des accidents impacte les agents des lycées, à 96 %, alors qu'ils ne représentent que 72 % de l'effectif.

La moyenne est de plus de 31 jours d'arrêt pour cette année. Il est à noter que le nombre moyen pour les lycées de 31,70 jours d'arrêt contre 29,50 pour le Siège. Le nombre de jours est à peu près identique au Siège et dans les lycées.

Je vous ai fait un petit état sur les lycées. En nombre absolu, le plus grand nombre d'accidents reconnus en 2023 ont été enregistrés :

- Au lycée Fondettes, avec 7 accidents pour 60 jours d'arrêt, qui ont impacté 27 % de l'effectif du lycée ;
- Au lycée Claude de France, avec 7 accidents de travail pour 52 jours d'arrêt, ce qui représente 17 % de l'effectif ;
- Au lycée Grandmont, avec 6 accidents et 47 jours d'arrêt, ce qui représente 7 % de l'effectif ;
- Au lycée Rollinat, avec 6 accidents et 83 jours d'arrêt, ce qui représente 26 % de l'effectif.

On voit que deux lycées sont au-delà des 25 % de l'effectif impacté par les accidents de travail.

Concernant la répartition au niveau de l'exercice, une fois de plus, les activités de ménage restent celles qui enregistrent le plus d'accidents de travail, avec un taux de plus de 55 % en 2023, un peu plus élevé qu'en 2022.

Viennent ensuite les services de la restauration et les services de la maintenance.

Le nombre de jours d'arrêt le plus important concerne également les activités de ménage, suivies par les activités de restauration et de maintenance.

Il est à noter que le nombre de jours d'arrêts diminue cette année concernant les espaces verts, alors que celui des activités nettoyage, restauration et maintenance augmente.

Nous passons aux éléments mis en cause dans ces accidents de service. Comme tous les ans, ce sont les chutes de plain-pied qui constituent la majorité des accidents, soit plus de 20 %. Cela reste important. Ce taux était de 25 % en 2022.

Au-delà des chutes de plain-pied, viennent ensuite les efforts de soulèvement, de charge et des chutes d'objets en mouvement, toujours à peu près dans le même ordre.

Toutefois, il est à noter que les chutes de plain-pied ont diminué de 5 points entre 2022 et 2023. C'est quand même un élément important.

La mise en place du référentiel des équipements de protection individuelle (les EPI) en août 2023 semble déjà avoir eu un impact positif sur les accidents de travail.

En termes de gravité, les chutes ont conduit à une moyenne de 42 jours d'arrêt, contre 34 en 2022. Là encore, on constate une augmentation de la gravité. Ce sont en moyenne 24 jours d'absence en 2022, contre plus de 31 jours en 2023. Là encore, on voit que la gravité augmente.

Concernant la répartition selon la nature des lésions, les contusions et hématomes constituent 32 % du nombre d'accidents de travail. Les entorses et luxations viennent ensuite et restent traditionnellement importantes. Elles représentent plus de 22 % des arrêts.

Cette dernière catégorie représente aussi la plus génératrice de nombre de jours d'absence, soit plus de 30 %.

Cette année, en termes de gravité, la lésion pour séquelle psychologique représente 98 jours d'arrêt. Les fractures et fêlures représentent 66 jours d'arrêt. Je vous laisserai prendre connaissance des autres chiffres.

Les accidents les plus nombreux ont impacté les mains et les membres supérieurs. Le taux de gravité concerne les membres supérieurs, avec une moyenne de plus de 55 jours d'arrêts.

Voilà pour les principaux chiffres.

Je vais vous donner quelques chiffres concernant les accidents de trajet. 29 accidents de trajet ont été enregistrés cette année, soit un peu plus qu'en 2022 (22 accidents).

Le nombre est en légère hausse mais reste relativement faible par rapport aux années hors confinement. Bien entendu, le télétravail et un hiver peu rigoureux expliquent ces chiffres.

Ce sont les accidents de voiture et les chutes de plain-pied qui représentent près de 79 % du total des accidents de trajet.

En termes de répartition selon le sexe, les femmes sont les plus concernées, avec 72 %, comme en 2021, mais contrairement aux chiffres de 2022, ce sont les hommes qui ont eu les accidents les plus graves, avec une moyenne de 43 jours d'arrêt cette année, contre 11 l'année dernière.

La moyenne des arrêts chez les femmes est de 24 jours, contre 29 l'année dernière.

Concernant la répartition selon la cause du danger, les chutes de plain-pied et les accidents de voiture restent les plus nombreux cette année, comme les années précédentes.

Le nombre de nouvelles maladies professionnelles s'élève à 8 cette année. Le nombre est plus faible qu'en 2020. On constate de moins en moins de maladies professionnelles depuis 2017. Celles-ci ont été reconnues pour des pathologies aux mains et aux poignets, qui représentent plus de 62 % des maladies cette année, les pathologies aux épaules représentant 25 % de ces maladies professionnelles.

En 2023, ce sont principalement les adjoints techniques des établissements d'enseignement qui ont déclaré une maladie professionnelle.

La moyenne de ces arrêts est de plus de 80 jours, contre 47 jours l'année dernière. Le nombre de jours d'arrêt augmente donc de façon importante.

Les maladies professionnelles représentent un peu moins de 35 équivalents temps plein cette année, sur la base de 365 jours.

Pour terminer, de mon côté, je vous fais part d'un petit Flash concernant les actions de prévention au titre de la formation professionnelle. Je vous laisserai lire le détail.

En résumé, 106 personnes ont été formées, soit davantage que l'année dernière.

Il est à noter cette année qu'en plus de ces formations, la collectivité a organisé une information/sensibilisation au dépistage des cancers dans le cadre d'octobre Rose. Deux réunions de sensibilisation ont généré des entretiens individuels. 27 agents au total ont été reçus en temps collectif et 10 entretiens individuels ont été réalisés dans ce cadre.

Ce sont quelques chiffres.

Mme la Présidente : Merci beaucoup Madame LEFÈVRE.

Ce sont 1 062 agents formés.

Mme LEFEVRE : Oui, pardon. Vous veillez, Madame GAY, c'est bien.

Mme la Présidente : Je vous propose que l'on écoute l'activité des actions de prévention et nous mènerons le débat ensuite, si cela vous convient. Nous aurons ainsi une vision d'ensemble.

Je vais donner la parole à Monsieur le Médecin du CDG 18, pour que vous puissiez parler de votre activité, Monsieur.

Dr NTARUNDENGA : Oui, merci à vous.

J'ai pris le service le 1^{er} février 2023, mais j'ai été arrêté pendant deux mois pour raison personnelle. C'est donc une activité qui s'est étalée sur neuf mois.

L'activité concernait 397 agents des collectivités plus des agents des lycées de la Région.

Le nombre de visites médicales programmées était de 175, mais 155 visites ont été réalisées, puisqu'il y a eu des absences non excusées. Ces personnes étaient prévues mais ne se sont pas présentées.

Je serai rapide pour ne pas prendre beaucoup de temps.

Il y a eu 4 consultations pour certificats divers, 3 visites à la demande de l'employeur.

Les visites les plus nombreuses ont concerné les agents SIR (Suivi Individuel Renforcé), soit 102.

Le total est de 155 personnes examinées.

Il y a eu quelques visites de pré-reprise, à l'initiative de l'agent ou du médecin traitant, ainsi que des visites de reprise après une maladie ordinaire, un congé maternité et autres.

Du fait de pathologies ayant une incidence sur le travail ou de découvertes fortuites, j'ai pu orienter certains agents vers un médecin généraliste ou un médecin spécialiste : un ophtalmo ou un ORL, après un audiogramme ou une mesure de l'acuité visuelle, ou vers d'autres professionnels de santé, par exemple un psychologue, un ergothérapeute, etc.

Compte tenu de la taille de l'effectif suivi et du nombre de visites réalisées, les éventuelles orientations ne sont pas détaillées, évidemment afin de garantir secret médical.

En termes d'actions sur le milieu de travail, j'ai fait des visites de site. J'ai accompagné le préventeur, par exemple lorsque l'on faisait des études de postes.

Concernant les tâches médico-administratives, j'ai été amené à donner des avis au Conseil médical, par exemple pour l'attribution de CLM d'office ou pour la reconnaissance de maladies professionnelles.

En neuf mois, l'activité a été assez dense. J'ai fait tout ce travail à un mi-temps, c'est-à-dire sur deux journées et demie par semaine, ce qui vient évidemment impacter le nombre de visites réalisées sur l'année.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

Mme la Présidente : Merci beaucoup.

Nous allons poursuivre avec l'activité des acteurs de la prévention et nous aurons le débat global ensuite.

Merci beaucoup, Monsieur.

Nous allons écouter la coach interne, la conseillère en prévention RPS, l'ergonome... La coach n'est pas là. Qui veut commencer ?

Madame BEAUFORT ?

Mme BEAUFORT : Bonjour.

Je ne resitue pas le contexte de mes activités, je pense que vous les connaissez toutes et tous.

Pour l'essentiel des démarches qui m'ont été confiées en 2023, il s'agit en premier lieu du renouvellement du baromètre interne, donc la deuxième édition. Il s'agit de recueillir et de prendre en compte l'opinion des agents sur différentes thématiques, notamment pour enrichir le Plan de prévention des RPS.

La diffusion du questionnaire est restée inchangée, de même que les dimensions explorées.

Le questionnaire a sensiblement évolué mais pas trop, puisque l'objectif était de pouvoir comparer les résultats obtenus avec ceux de 2023, pour voir les évolutions possibles.

Pour finir, les résultats du baromètre ont été présentés à l'ensemble des acteurs de la collectivité, y compris les agents, par le biais d'un webinaire.

S'agissant de la démarche n° 2, on est dans la continuité de la restructuration du Plan de prévention des RPS. Je vous ai indiqué le détail, je n'entre donc pas trop dans le fond. Je ne rappelle pas ce qui s'est fait précédemment.

2022 était la période bilan. En 2023, c'est la définition des nouvelles orientations du plan, qui se caractérisent par l'intégration des nouvelles tendances émergentes obtenues des résultats du baromètre, notamment pour définir les axes et les actions et faire également une proposition de cadrage du nouveau plan. Il s'agit d'ancrer le futur plan : la définition, la temporalité des actions, la périodicité d'évaluation, la construction d'un support de restitution, qui fait aussi référence, par le biais de fiches actions, ainsi que la gouvernance du plan.

J'ai un peu évoqué ce qui se passe en 2024. Je vous laisserai en prendre connaissance.

Parmi les plus grandes démarches confiées et les gros sujets, c'est également la continuité du travail mené par les équipes qui ont testé la régulation et la co-construction d'outils pour la régulation de la charge de travail.

Je rappelle que c'est une démarche qui s'inscrit dans la feuille de route Mad'In. Dans notre contexte actuel, elle a l'intérêt de s'inscrire pleinement dans une démarche de prévention des RPS, une démarche de niveau secondaire, puisque la charge de travail est un facteur de risque professionnel. Cela n'a pas dû vous échapper.

En 2023, c'étaient les ateliers de co-construction d'outils par les équipes expérimentatrices. La somme de leur travail s'est matérialisée par un manuel qui a été diffusé à l'intention du plus grand nombre. Il est consultable sur OASIS.

La dernière phase de cette expérimentation était le bilan. Je trouvais intéressant, par le biais de ce retour positif, de citer un point de vue qui était partagé, qui a été exprimé par les trois équipes expérimentatrices. Je cite : la démarche à laquelle ils ont participé « ne se limite pas à la co-construction d'outils de régulation. C'est d'abord un objet de dialogue sur le travail, à renouveler ».

Forte de ce témoignage qu'elle a recueilli auprès des agents, la collectivité a décidé d'aller plus loin dans le test de solutions. Les éléments de contexte révèlent la pertinence de proposer les conditions d'un dialogue de travail au sein des équipes et c'est ce qui est en train de se dérouler cette année par la mise en place d'espaces de discussion sur la charge de travail.

Voilà ce qu'il en est pour la prévention des RPS.

Pour finir, dans le cadre des ressources que je peux proposer par le biais de la médiation, j'ai eu peu de sollicitations/médiations. Une demande a été formulée pour l'organisation d'un espace. En revanche, j'ai eu une petite montée en puissance de sollicitations plutôt pour de l'accompagnement et du conseil, essentiellement formulées par des managers.

J'ai terminé.

Mme la Présidente : Merci beaucoup, Madame BEAUFORT.

Mme HERVIER : Je vais vous présenter mon bilan 2023 en tant qu'ergonome.

L'activité en 2023 a été particulièrement dense. Généralement, je fais deux types d'interventions : les interventions plutôt individuelles, qui sont plutôt liées au maintien dans l'emploi, souvent suite aux préconisations des médecins ou des infirmières du travail. Ensuite, je vous parlerai plutôt des interventions collectives, en termes de prévention suite à des demandes d'intervention de Directions ou de Directions d'établissements de lycées.

Concernant les interventions individuelles, le nombre d'interventions individuelles et de maintiens dans l'emploi dans les lycées est à peu près stable. En revanche, j'ai noté une très grande activité et de nombreuses demandes au niveau du Siège, puisque je suis passée de 14 aménagements de postes au Siège en 2022 à plus de 33 en 2023. Les demandes de la médecine du travail, notamment du CDG 45, ont été plus importantes.

Sinon, dans les lycées, les demandes sont globalement identiques en termes de volumétrie.

En termes d'interventions collectives, le nombre d'interventions est à peu près identique et stable chaque année.

J'ai également conduit de gros projets toute l'année, dont l'un avec une apprentie avec laquelle nous avons construit des fiches d'activité et des fiches de tâche qui viennent compléter les fiches de poste. Les fiches de tâche sont plutôt destinées à décrire le travail et les contraintes physiques

des agents, pour donner des renseignements au niveau des conseils médicaux des médecins du travail. Il s'agit vraiment de la nature du travail, de l'environnement et des équipements utilisés par les agents.

Ce gros travail a été fait pour sept types de métiers d'agents des lycées : la propreté des locaux, l'accueil, les aides en cuisine, les cuisiniers, les espaces verts, la maintenance générale et les magasiniers alimentaires.

Par ailleurs, nous avons mené une action conjointement avec la DSI pour les agents du Siège. Nous avons proposé à l'ensemble des agents du Siège des accessoires qui visent à diminuer les troubles musculosquelettiques au niveau des poignets et des coudes.

660 agents du Siège ont répondu à ce recensement. Plus de 420 rendez-vous ont été donnés par la DSI pour distribuer le matériel qui avait été demandé. Cette action a touché environ 75 % des agents du Siège. Les autres n'ont pas souhaité être équipés.

Par ailleurs, nous avons fait un travail collaboratif avec la Direction des lycées et notamment le service Équipement, avec lequel nous avons travaillé le nouveau marché des équipements des lycées, qui va se mettre en place en 2024. Ce travail a commencé en 2023 et s'est poursuivi en 2024.

L'activité a été très dense, du fait notamment d'une demande d'interventions plus importante au niveau du Siège et des projets collectifs d'ampleur.

Mme DELBEGUE : Nous sommes page 39 et nous arrivons à l'issue du rapport.

Mme la Présidente : Allez-y.

Mme DELBEGUE : L'activité de la psychologue du travail a progressé. Pour ceux qui ont l'habitude d'être présents, par rapport à l'année 2022, 2023 a des chiffres encore plus importants.

Comme Hélène, l'activité est répartie entre de l'individuel et des actions plus collectives.

Concernant l'individuel, je préciserai cette année l'accompagnement amplifié d'agents qui ont été en arrêt de travail, pour lesquels j'ai accompagné la reprise. Ce sont 41 agents du Siège qui ont été accompagnés pendant ces arrêts de travail et au moment de leur reprise.

Au total, j'ai répondu à 114 agents du Siège, dont 67 nouveaux en 2023 et 53 agents des lycées.

Un tableau reprend l'ensemble des chiffres et les compare sur trois années consécutives. Je n'entre pas dans le détail.

L'activité a également consisté à suivre ce qui se passe sur la plateforme d'écoute mise en place en septembre 2022. À chaque fois que l'on communique les coordonnées de cette plateforme, on indique bien que l'on n'a ni le nom ni les coordonnées des personnes qui la sollicitent. En revanche, on suit le nombre de personnes qui appellent ou qui transmettent des SMS, puisqu'il y a une possibilité de le faire ainsi.

Cette plateforme n'est pas suffisamment sollicitée à mon goût, puisque dans les mois les plus importants, on a eu environ 6 sollicitations par mois, ce qui n'est pas suffisant à mon avis, au regard de mon activité et des réponses que je suis amenée à apporter régulièrement.

On communique. On a remis régulièrement l'information sur OASIS, on donne aussi de l'information de manière très régulière à différents moments. Des professionnels peuvent répondre, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sur cet espace, aux personnes qui peuvent avoir besoin de parler à n'importe quel moment, que ce soit pour des raisons professionnelles que pour des questions personnelles. C'est vraiment important de le rappeler.

Dans les actions collectives et de prévention, on a l'analyse de la pratique pour les nouveaux arrivants. Je rencontre toutes les personnes qui arrivent au Siège ou dans les Maisons une fois dans le cadre d'un atelier que j'ai appelé « Analyse de la pratique » et qui fonctionne maintenant depuis 2020. Il fonctionne très bien et permet non seulement de donner une information un peu globale sur toutes les actions que l'on peut faire en matière de ressources humaines, sur tout ce qui va être de la prévention, mais aussi une information un peu généraliste et également sur les questions de télétravail, la manière dont on peut travailler les uns avec les autres et la manière dont se passe l'accueil à différents endroits, puisque la collectivité s'est engagée sur un travail sur la question de l'accueil.

Je suis formatrice accréditée pour les formations de premier secours en santé mentale. Une autre formation qui a lieu demain, avec deux jours consécutifs de formation. En 2023, ce sont 57 agents de la collectivité qui ont rejoint les 97 381 secouristes nationaux.

C'est intéressant parce que cela donne aussi aux uns et aux autres des informations citoyennes mais également des outils pour aller vers, repérer les collègues ou les proches qui peuvent être en difficulté et comprendre comment l'on peut les aider directement.

L'année dernière, j'ai fait des formations, en particulier « la cohérence cardiaque », outil que je distribue largement, qui est très aidant à différents moments et que je me fais un plaisir de distribuer.

J'en ai terminé.

Mme la Présidente : Merci beaucoup, Madame DELBEGUE.

Nous allons débattre de ce rapport.

Je suis assez contente que les accidents du travail et les maladies professionnelles aient légèrement diminué. L'effort est à poursuivre. Je suis toujours optimiste, on peut peut-être mettre cela en parallèle avec l'activité de nos deux chargés de prévention et également avec le travail que l'on a lancé sur les EPI, qui s'est quand même bien développé. Il y a encore trop d'accidents du travail et de maladies professionnelles. On agit aussi par l'évolution du matériel, notamment les chariots de pré-imprégnation. Je pense qu'il faut continuer cette action, c'est vraiment prioritaire, puisque la majeure partie des accidents porte sur les activités d'entretien et de nettoyage – cela concerne donc des femmes – et les chutes de plain-pied. On peut tout à fait imaginer que la prévention et le port des EPI soient des leviers d'action efficaces par rapport à cela, l'effort est donc à poursuivre et il faut vraiment que l'on arrive à diminuer encore plus fortement, mais on va dans le bon sens.

Je vous donne la parole.

Qui veut s'exprimer ? Madame ROMMEL ?

Mme ROMMEL (CFDT) : J'ai une petite remarque. En page 16, on a quatre lycées qui comptabilisent plus d'accidents de travail que les autres. Ce n'est pas pour cela, mais quand je reprends le tableau de suivi des accidents du travail, je ne retrouve pas du tout ces chiffres.

Je crois que l'on avait déjà posé la question en page 23, sur la nature des lésions. On a « autres ». C'est 28 en tout, pour 578 jours d'arrêt. C'est quand même la troisième raison. Qu'est-ce que cette rubrique « Autres » englobe ? Nous avons pensé non pas aux problèmes psychologiques, mais aux burn-out. C'était cela ?

Mme la Présidente : Je ne sais pas. On va répondre.

Mme ROMMEL (CFDT) : Je crois qu'au niveau des questions, c'était tout, pour ma part.

Mme la Présidente : Merci. Je propose que l'on ne s'attarde pas sur les coquilles. Il faudra les corriger.

Quelqu'un a-t-il des éléments de réponse concernant la rubrique « Autres » ?

Mme LEFÈVRE : Comme cela, non, mais on est dépendant du système informatique et cela s'agrémente dans « Autres ».

Mme la Présidente : Il n'y a pas le libellé, en fait ?

Mme LEFÈVRE : *A priori*, non, mais effectivement, tous les problèmes psychiques peuvent apparaître là, puisqu'on ne les a pas au-dessus.

Mme la Présidente : Ce serait un point d'attention pour 2024 de regarder si l'on a le libellé et d'arriver un peu à recenser. Cela me semble important par rapport au fait que ce soit la troisième cause, si certaines choses reviennent systématiquement par exemple.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme ROMMEL (CFDT) : Il est également écrit « séquelles psychologiques » en page 23, donc on s'est posé la question.

Après, on m'a donné de petites questions.

Page 33, on lit : « *coach interne pour les agents des lycées* ». Il me semblait que l'on avait aussi un coach interne pour nous ou pas ?

Mme VELATTA : Tout à fait. Nous avons deux coachs internes, l'un pour le Siège et l'autre pour les lycées.

Mme ROMMEL (CFDT) : On ne sait pas ce qu'elle a fait ?

Mme VELATTA : Ce qu'il a fait. Oui, je ne sais pas pourquoi ce n'est pas dans le rapport.

Mme la Présidente : C'est une bonne question.

Mme VELATTA : Ce sera noté pour une autre fois, vous avez raison.

Mme ROMMEL (CFDT) : Toujours page 33, on lit : « *Accompagnement collectif d'une Direction du Siège avec le concours du coach interne Siège et la conseillère en organisation* ».

Nous n'avons pas d'info concernant ce qui a été préconisé parce qu'*a priori*, on imagine que cela concerne un bon nombre de personnes en région. On aurait voulu avoir un peu plus de renseignements, mais pas forcément tout de suite.

Ensuite, on pensait surtout au déménagement prévu de la Direction de la culture et du rapprochement avec les agences du patrimoine. On voulait savoir s'il était possible de visiter les locaux en tant que membres du F3SCT.

Mme la Présidente : C'est une autre nature de question. Oui, *a priori*.

Mme LAMY : Il n'y a aucun problème. Le conseiller de prévention souhaite aussi les visiter avant l'installation. Une fois que les agents seront installés dans les locaux, il pourra sans problème y avoir une visite. C'est dans votre périmètre d'action. Cela ne pose pas de problème.

Mme la Présidente : Il faut que ce soit enregistré dans les visites de la F3SCT, tout simplement.

Mme ROMMEL (CFDT) : On voulait surtout le faire avant qu'ils ne s'installent, pour voir si nous avons des remarques.

Mme la Présidente : C'est une question de *timing*.

M. CHENU-VIVIER : Il est prévu que je fasse une visite avec la Direction de DMG avant la fin de la semaine. Nous aurons déjà un point Sécurité avec Mathieu.

(M. Mathieu ZEMRANI-PETIT entre en séance.)

Mme la Présidente : Tu arrives au bon moment.

M. ROUSSET (CGT) : Pour reformuler ce qui vient d'être demandé, depuis plusieurs mois, la Région travaille au déménagement d'un peu moins d'une quarantaine d'agents de deux sites différents vers de nouveaux locaux. À ce jour, les représentants du personnel n'ont eu aucune information officielle, que ce soit en CST ou en F3SCT, sur ce qui va se passer pour une quarantaine d'agents, dont le quotidien sera grandement changé puisqu'ils vont en plus se retrouver dans de nouveaux locaux assez éloignés et totalement inconnus de la collectivité et des représentants du personnel.

Cette situation est inadmissible – en tout cas c'est notre avis – et nous demandons aujourd'hui officiellement de pouvoir visiter avant l'installation des agents. Nous vous en ferons la demande par écrit très rapidement. La réponse a été donnée et c'est très bien, mais cela fait partie des missions de la F3SCT de visiter les nouveaux sites de travail avant l'arrivée des agents.

Cela aurait d'ailleurs également dû être fait pour le nouveau lycée qui a ouvert récemment. Nous demandons donc que ce soit fait pour le prochain lycée. Ce sont les lieux d'activité des agents et ces visites des lieux d'activité des agents avant l'installation des agents dans ces lieux font partie des missions de la F3SCT.

D'accord, il y a eu un raté, mais on aimerait bien que cela ne se reproduise pas et nous demandons officiellement à visiter les locaux à venir de la Direction de la Culture. *A priori*, on devrait à l'avenir avoir de nouveaux déménagements d'agents. Pour tout changement de lieu d'affectation des agents, on doit organiser le plus tôt possible une visite des représentants de la F3SCT, avec la fourniture des plans des locaux.

En l'occurrence pour le prochain déménagement de la Direction de la Culture et du Patrimoine, nous demandons la visite, les plans et nous demandons aussi officiellement que soient prises en compte les spécificités d'un certain nombre de métiers des agents qui vont être déplacés. Je

pense notamment au service du Patrimoine et de l'Inventaire, qui ont des contraintes spécifiques liées à leur activité. Je pense notamment aux chercheurs et aux photographes du service de l'Inventaire et du Patrimoine, dont les modalités de travail très particulières nécessitent leur prise en compte. Ce ne sont pas des petits caprices, mais la réalité du travail des gens, qui n'a pas été prise en compte de façon correcte jusqu'à présent.

J'ajoute le volume des archives de l'Inventaire et du Patrimoine dans les informations à communiquer, pour être sûr que ce soit pris en compte.

Mme la Présidente : Il y a plusieurs éléments dans ce que vous dites. Il y a d'abord la visite des locaux par les représentants syndicaux, les représentants du personnel, ce qui me semble tout à fait légitime. Comme l'a dit Madame LAMY, cela peut s'organiser.

C'est autre chose que la visite du chargé de prévention sécurité. Il faut l'organiser. Effectivement, quelle est la date du déménagement, Monsieur ZEMRANI-PETIT ?

M. ZEMRANI-PETIT : Je vais faire une réponse plus globale.

Mme la Présidente : Ceci est une chose.

Après, il y a la prise en compte des contraintes et des exigences de l'activité professionnelle, qui est un autre élément. Là, je pense que l'on peut apporter des réponses, parce qu'un travail a été fait, notamment avec la directrice de la Culture, sur cette prise en compte. Peut-être Mathieu pourra-t-il apporter une réponse.

Ensuite, il y avait un troisième élément dans ce que vous souleviez, qui est la visite des lycées avant utilisation. Madame CANETTE pourra apporter des éléments, mais il faut savoir qu'une visite de la F3SCT a été faite à Hanches au début de l'utilisation, en quelque sorte, puisque c'était dans la première année. C'est là que l'on voit les différents problèmes. Je suis moi-même allée rencontrer les agents avec Madame VELATTA. C'est bien au démarrage de l'usage des équipements et des locaux que l'on voit les problématiques rencontrées. Cela me semble important que l'on ait fait cette visite durant cette première année.

Que ce soit en amont pour les futurs lycées, cela me semble légitime, mais en amont et au premier usage, ce sont deux choses un peu différentes.

Je vais demander à Mathieu de répondre sur la question du déménagement.

M. ZEMRANI-PETIT : Tout d'abord, je vous prie de bien vouloir m'excuser d'être sorti quelques instants. Nous avons un chantier un peu compliqué en ce moment en termes de gestion et mes collègues de la DMG m'ont demandé de sortir pour voir avec l'entreprise quelques difficultés techniques sur le déplombage des grilles.

Cela étant dit, pour revenir sur quelques éléments, Monsieur ROUSSET et Monsieur BAIJOT, dont acte, sur la non-prise en compte dans la bonne temporalité par la collectivité de l'association des représentations syndicales dans ses nouveaux locaux.

Au-delà de cela, pour répondre à ce que je viens d'entendre, mais je n'ai sans doute entendu que des choses partielles, n'oubliez pas que parfois vous vous adressez aussi à des collègues qui sont en train d'œuvrer au quotidien d'arrache-pied sur ce sujet. Quand j'entends dire que les spécificités du SPI, sur lesquelles mes équipes travaillent depuis un mois, plusieurs jours consécutifs par semaine, ne sont pas intégrées, je pense vraiment qu'ils apprécieront.

Quand j'entends dire que les 800 mètres linéaires d'archives, les besoins spécifiques, les photographes et – j'ai rajouté quelque chose Monsieur ROUSSET – les 8 000 ouvrages inscrits à l'inventaire au sein du centre de documentation, ne sont pas pris en compte, je peux vous dire que soit je suis profondément incompetent, soit c'est une déformation de la réalité.

Maintenant, pour partager quelques éléments avec vous avant la visite, lorsque nous avons enfin été informés, puisque ce sujet court depuis maintenant trois ans, nous avons demandé des dates précises de mise à la porte de nos collègues du SPI. Lorsque nous avons enfin été informés officiellement par courrier que la mise à la porte de nos collègues du SPI interviendrait à l'horizon de la fin de l'année 2024 ou au premier trimestre 2025, nous nous sommes mis en situation tout de suite, y compris avec eux, d'avoir des ateliers. Il y a eu trois ateliers, purement métiers, d'identification de l'impact des conséquences et des besoins spécifiques.

J'ai fait, dans ma responsabilité, une première prospective de recherche de locaux sur la base de ces besoins. Maud BRUN, Sylvain HEURTEBISE et Madame PELEAU-LABIGNE m'ont passé comme

consigne de voir dans quelle mesure nous savions profiter de cette situation des collègues du SPI pour accompagner la DCP dans son ensemble, d'en faire un collectif en les regroupant, puisque comme vous l'avez dit, c'est une Direction de 40 agents, aujourd'hui éclatée sur cinq sites différents, et non sur quatre. La commande était de voir si le dégroupement du SPI ne permettait pas de les regrouper.

Trois sites ont été retenus pour une visite plus approfondie. Le premier site était situé en face du théâtre d'Orléans. Pour le dire très concrètement, il répondait à l'ensemble des besoins de situation de travail administratif, mais ne permettait pas d'absorber notamment les spécificités de deux natures concernant le SPI, à savoir premièrement le fonds documentaire et deuxièmement, la problématique de la médiathèque, qui a une spécificité technique. Malheureusement, ce site dans un bâtiment neuf n'a pu être retenu.

Deux autres sites ont été visités de manière plus approfondie, dont un site à Olivet à côté du GIP RECIA, dans un bâtiment répondant, tant techniquement qu'organisationnellement, à 100 % des besoins et à 100 % des attentes, ce qui n'est pas toujours la même chose.

Néanmoins, un échange a eu lieu en interne à la DCP – je n'en faisais pas partie – pour savoir s'il me donnait mandat pour poursuivre sur ce site, eu égard à sa localisation à Olivet.

Les agents ont souhaité me demander de ne pas poursuivre le travail sur ce site, qui avait un labo photo, des Kardex, une médiathèque – c'était en l'occurrence une vidéothèque mais cela répondait aux exigences de conservation – et qui permettait d'avoir l'ensemble des espaces de travail.

Il y avait enfin un dernier site. On pourra l'inscrire au compte rendu, une fois n'est pas coutume, je vais remercier la grande implication de l'agence immobilière qui a mandat de la collectivité, parce qu'il fait tous les mariages de la carpe et du lapin à Orléans, entre les spécificités du SPI et des autres besoins. Un site s'est présenté à nous au 3 rue de la Lionne. Certains d'entre vous le connaissent sans doute puisque c'est ce bâtiment qui a hébergé il fut un temps l'Agence régionale de la biodiversité et le conservatoire des espaces naturels.

Ce site, d'une superficie exploitable d'un peu plus de 700 mètres carrés, nous permet aujourd'hui d'y implanter 40 postes de travail, mais également l'ensemble du fonds documentaire du centre de documentation, les trois cinquièmes du fonds archivistique produit par le SPI – je parlerai ensuite des deux autres cinquièmes – la médiathèque, les spécificités liées au stockage et au besoin des photographes, et – je vais attendre que Sébastien donne son avis – la possibilité de nous mettre en conformité, ce qui n'avait jamais été fait, sur un tout petit sujet qui s'appelle les expositions du SPI, qui sont stockées dans des caisses de déménagement, jusqu'alors stockées à la DRAC au milieu des bureaux et transbahutées par des escaliers, des contremarches, etc. Là, le site présente une rampe d'accès pour permettre le chargement et le déchargement de ces expositions, sans devoir systématiquement soulever les caisses.

Je considère aujourd'hui que l'ensemble des spécificités métiers sont intégrées dans leur immense majorité. Pourquoi dans leur immense majorité ? Concernant le fonds de production, notamment archivistique par les chercheurs du SPI, nous avons aujourd'hui 193 mètres linéaires de fonds archivistique présent au sein du SPI. Sur ces 193 mètres linéaires, plusieurs solutions s'offraient à nous. La première solution est très naturellement de solliciter les archives départementales du Loiret, afin qu'elles absorbent ce fonds, dans leurs responsabilités.

Les archives départementales du Loiret nous ont fait savoir que sauf à ce qu'ils prennent l'entière responsabilité du fonds pour avoir une continuité du fonds historique, ils ne prendraient pas une partie de ces archives. Or nos collègues chercheurs ont estimé nécessaire pour leurs besoins de ne pas « saucissonner » le fonds de manière définitive entre les archives départementales et nous.

La deuxième solution pour la collectivité était de transférer l'intégralité du fonds dans les nouveaux locaux. Ce choix n'a pas été retenu, notamment pour une question de place. 193 mètres linéaires, cela fait un gros volume de boîtes. Il a donc été décidé, d'un commun accord entre la DMG – puisque je vous rappelle que le service des archives fait partie de la DMG – et le SPI, d'identifier des fonds qui pouvaient relever d'une conservation intermédiaire parce qu'ils n'étaient pas ou très peu consultés par les chercheurs – néanmoins ils font partie de ce fond – et le reste du fonds qui continuait à vivre.

C'est encore en train d'être déterminé et je vous dirai ensuite pourquoi, au nom des collègues de la DMG, à titre personnel je ne vis pas très bien les propos qui sont tenus sur les archives.

Nous sommes en train de déterminer entre 80 et 100 mètres linéaires de fonds qui vont partir dans une société spécialisée dans l'archivage documentaire papier, avec l'ensemble des conditions de conservation nécessaires, le reste du fonds étant consulté de manière régulière ou alimenté de manière régulière par les chercheurs, intégrant les futurs locaux.

Si je vous dis qu'au nom de mes collègues archivistes, je ne vis pas très bien ce point sur les archives, c'est pour plusieurs raisons. Aujourd'hui, quand je vois l'investissement qui est le leur, sur une responsabilité qui n'est que partielle puisque nous nous retrouvons dans cette situation – je ne parle pas de déménagement mais de devoir traiter un fonds archivistique de près de 200 mètres linéaires – simplement parce que les obligations d'une partie de nos collègues n'ont jamais été remplies depuis maintenant vingt ans sur ce fonds.

Néanmoins, le pôle des archives régionales, à ma demande, a pris la responsabilité de dire : « Cela n'a jamais été fait depuis vingt ans, cela n'a pas été fait maintenant conformément, donc on prend notre responsabilité. On endosse notre sac à dos et l'on va traiter ce fonds ». C'est démentiel. Pour la réussite du projet, je tiens à dire que ce que deux personnes des archives sont en train de faire est démentiel.

Je tiens à le redire aussi parce que la collectivité – je ne vais pas pointer du doigt – dans sa responsabilité, un service dans sa responsabilité, des managers dans leur responsabilité, n'ont jamais rempli leurs obligations en la matière depuis vingt ans.

Voilà pourquoi sur ce point, je ne vis pas très bien ce qui a été dit.

Au demeurant, si vous le souhaitez, je peux projeter des plans. Ces locaux sont à sept minutes à pied de l'Hôtel de Région. Ce n'est pas de la discrimination, n'y voyez aucune ironie de ma part. Ces sept minutes ont été chronométrées par Romain PATRON et moi-même. Nous ne sommes pas de grands sportifs.

M. LAMY : Je mets plus, je me suis cassé le tibia.

M. ZEMRANI-PETIT : Les locaux de la DRAC sont à 16 minutes à pied et on ne le voit pas parce que la déambulation n'est pas tout à fait la même, mais Calvin est à trois minutes à pied. Vieille Monnaie est à cinq minutes à pied. Me dire que l'on est éloigné, certes, mais j'aurais aimé que l'on puisse se regrouper sur le périmètre qui est celui de l'Hôtel de Région. On est en cœur de ville. Malheureusement, le marché est celui que vous pouvez imaginer à Orléans. Ce n'est pas simple, c'est très compliqué. Je ne vous dis pas que les locaux sont idéaux. Nous ne vendons pas du rêve, nous en avons tous conscience. Néanmoins, ce sont des locaux, qui sont aujourd'hui considérés, tant par ma collègue Directrice de la Culture que par Sylvain HEURTEBISE, que par Stéphane DERVAUX, qui les a visités, que par moi-même, ceux qui répondent au maximum des nécessités dans cette opération.

Je peux peut-être vous projeter les plans si vous le souhaitez.

Mme la Présidente : Non, je vous propose que l'on s'arrête là. Ce n'était pas le sujet, mais merci beaucoup, Monsieur ZEMRANI-PETIT pour toutes ces précisions.

Je propose que l'on poursuive.

M. BENYAGOURB (CFDT) : J'aurais juste une question. On parlait d'ouvrages et d'archives. Je voulais savoir s'il y avait des œuvres remarquables ?

Mme la Présidente : Monsieur BENYAGOURB, je vous propose de nous en tenir à l'ordre du jour. C'est un débat...

M. BENYAGOURB (CFDT) : Je voulais poser une question sur le plan de sauvegarde des œuvres mais on rediscutera.

Mme la Présidente : Cette question a tout son intérêt mais c'est un autre sujet. Nous traitons du rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail, qui est quand même un rapport important sur l'action de nos acteurs de prévention, qui est quand même clé puisque nous avons un certain nombre d'acteurs de prévention. Vous en avez vu certains ; d'autres ne sont pas là aujourd'hui, sur le handicap, le coach Siège, etc.

Je vous propose de rester sur ce rapport. Vous nous avez demandé une visite et il y aura effectivement un moment pour cette visite. Je vous propose que l'on poursuive sur le rapport.

Y a-t-il d'autres interventions sur le rapport ?

M. BAIJOT (ALLIANCE) : Merci, Madame la Présidente.

Je vous remercie pour ces précisions tant attendues concernant la rue de la Lionne, puisque l'on avait plus de rumeurs qu'autre chose. J'ai entendu parler de 40 postes de travail et nous avons eu beaucoup de précisions sur les archives.

Je remercie les rédacteurs pour le rapport sur les conditions de travail. Je regrette que nous n'ayons pas le détail de certains chiffres. On a pas mal de choses sur les accidents de service, mais nous n'avons rien sur les accidents de trajet. On aurait aimé avoir la même chose que les accidents de service concernant les accidents de trajet. On a des chiffres mais on n'a pas les lignes qui figurent concernant les accidents de service. Nous aimerions également avoir des précisions sur les maladies professionnelles.

On en reparlera par ailleurs.

Je constate que la baisse des accidents de service est possible, avec des effectifs qui sont en baisse. Il est donc possible de travailler sur les accidents de service et de faire des actions. C'est possible, il faut continuer, Madame la Présidente l'a bien dit.

En ce sens, nous avons maintenant des groupes de travail F3SCT qui concernent les accidents de service et nous voudrions travailler sur les taux de gravité par année et par établissement depuis 2021. Plutôt que de vous le demander, nous allons le faire avec les tableaux dont nous disposons, bien entendu. Nous voudrions faire ressortir les accidents par lycée pour éventuellement visualiser là où des analyses s'imposent, c'est-à-dire là où le taux de gravité et le taux de fréquence sont trop importants, et peut-être faire ressortir les endroits où rien n'est déclaré, parce que cela peut aussi exister. Comme on ne le sait pas, il faut que l'on puisse vérifier cela. On va essayer de faire un effort là-dessus, pour faire porter l'effort là où sont les problèmes, c'est-à-dire sur les lycées.

Nous demandons aussi que les analyses des accidents de service soient multipliées, puisqu'elles font des préconisations et il peut y avoir des résultats globaux à mettre en place.

Vous m'avez demandé de ne pas parler de tous les petits détails. En revanche, je voudrais savoir pourquoi il y a aussi peu de maladies professionnelles en 2024, page 31, alors que les chiffres sont beaucoup plus...

Mme la Présidente : C'est le rapport d'action sur 2023.

M. BAIJOT (ALLIANCE) : Oui. Pourquoi n'a-t-on que les entrants et non le total, avec les sortants ? Y a-t-il des rémissions, des consolidations ou des choses comme cela ? Je ne sais pas.

Je voulais aussi constater encore une fois le peu de formations SST – 99, je crois – au regard des 80 entrants qui ont été vus par les psychologues du travail. C'est le chiffre que nous avons. Si l'on a au moins 84 entrants et 99 qui sont formés, on ne va pas former 80 % des agents, comme le demandait l'ACFI, ou alors cela prendra quelques siècles.

Je constate aussi que nous savons faire des formations en interne, notamment des 57 formés aux premiers secours en santé mentale. La collectivité sait mettre en place des formations qui sont particulièrement intéressantes, je vous le confirme. On n'en sort pas indemne.

Notre section ne s'approprie toujours pas le plan « Travailler et vivre ensemble », n'y ayant jamais travaillé. Le peu que l'on retrouve sur OASIS date de 2020, sauf erreur de ma part, et vous nous évoquez des choses beaucoup plus récentes, de 2022 et 2024, dont nous ne disposons pas. Vous nous parlez un langage qui n'est pas le nôtre. Je ne sais pas ce que c'est.

Je voudrais aussi demander le rôle de l'ergonome quant aux nouveaux locaux, puisque l'on vient d'en parler justement, et aux projets de plateau à donner, parce que nous avons un sujet avec Mathieu là-dessus. L'ergonome intervient-il sur les nouveaux projets, en amont bien entendu ?

Enfin, pour râler encore une fois, un chiffre concernant le télétravail nous est donné en dernière page, mais nous persévérons à demander le bilan du télétravail ainsi que le bilan du temps de travail. Ce bilan nous a été promis pour l'été 2023, puis reporté à l'été 2024. C'est vrai que le mois d'avril est un peu juste en ce moment. Vous attendez le quota.

Mme VELATTA : On attend d'avoir du temps.

Mme la Présidente : Sur ces deux points concernant l'agenda social, on vous les a promis. On travaille cet été pour la rentrée, sur le bilan du télétravail et sur la réunion de travail « Travailler et vivre-ensemble ». Effectivement, les services RH ont une charge très importante en ce moment. On va le faire.

Peut-être sur les autres questions, Madame LAMY ?

Mme LAMY : Sur les maladies professionnelles, le chiffre de 2023 que vous avez concerne les maladies déclarées reconnues. Le processus de reconnaissance des maladies professionnelles est toujours très long, on peut donc avoir des maladies qui sont déclarées en 2023, qui n'ont pas encore été reconnues et qui le seront par exemple en 2024, avec effet en 2023. On a donc toujours un décalage, puisque quand on a une maladie professionnelle, on a besoin d'une expertise et de l'avis du médecin du travail. Voilà comment cela fonctionne.

Les maladies professionnelles peuvent être consolidées ou pas. Cela peut être très long, sur plusieurs années. C'est pourquoi l'on vous donne les éléments d'information à la page suivante, page 32. On vous donne le total des arrêts de travail au titre des maladies professionnelles, qu'il s'agisse d'arrêts de travail pour de nouvelles maladies en 2023 ou des maladies antérieures à 2023 et pour lesquelles les agents sont encore arrêtés.

Ce sont les éléments les plus rapides que l'on puisse avoir pour vous donner le maximum d'informations, avec les effectifs dont on dispose.

Mme la Présidente : Merci, Madame LAMY.

Mme ROMMEL (CFDT) : Page 41, concernant le reclassement et les réaffectations pour raison de santé, on est bien d'accord que cela représente 19 agents en tout ?

Mme LAMY : Six agents déclarés inaptes ont été reclassés ou réaffectés. Ces personnes ont été mises sur un poste vacant. Après, six autres personnes ont été placées en immersion et seront, dans la mesure du possible, réaffectées ou reclassées sur un poste vacant quand on en aura et si l'immersion est positive. C'est pour permettre à l'agent de découvrir. Ce sont donc six personnes, plus six autres reclassées ou réaffectées au sens strict du terme.

Mme ROMMEL (CFDT) : On a donc bien six personnes reclassées, six autres en immersion, plus les sept personnes inaptes à toute fonction.

Mme LAMY : Concernant les sept inaptes à toute fonction de leur grade, c'est un autre dispositif.

Mme ROMMEL (CFDT) : C'était simplement pour savoir si cela s'additionnait ou pas.

Mme VELATTA : Oui.

Mme ROMMEL (CFDT) : OK, merci.

M. BOUSSION (UNSA) : Bonjour. Merci. Ma question porte sur le rapport de Madame HERVIER pour l'ergonomie au travail. Il est précisé qu'il y a eu un essai d'un robot nettoyeur dans les établissements. J'ai une question très simple. Est-ce simplement pour supprimer des agents ? Je pense que non.

Mme la Présidente : Pas du tout.

M. BOUSSION (UNSA) : Est-ce simplement une aide quand il manque des agents ? Dans ce cas, est-il prévu qu'il soit essayé dans les deux ou trois lycées qui étaient pilotes pour l'entretien des locaux en cas de diminution de personnel et en entretien limité ?

Mme la Présidente : Je me permets de vous répondre directement, puisque c'est une action que j'ai souhaitée afin de diminuer le nombre de TMS et de maladies professionnelles. C'est bien l'objectif. On a des surfaces qui ont augmenté ; on a par exemple de grands couloirs et ces robots sont tout à fait adaptés pour nettoyer des grandes surfaces, plus que les réfectoires par exemple. L'idée est de soulager les agents, le robot travaillant par exemple la nuit, mais le jour aussi, quand il y a des élèves.

On a eu une expérimentation par rapport à cela au lycée de Hanches. Cette expérimentation a soulevé des craintes de la part des agents au début, dans le même sens que ce que vous dites : « est-ce pour supprimer notre travail » ? *In fine*, ils ont vu qu'au contraire, cela les aidait dans leur travail. Même les élèves, qui se demandaient au début ce que c'était, se sont complètement habitués au robot, qui fait un peu partie de l'établissement. C'est une expérience très positive.

Ce qui est souhaité, c'est une expérimentation avec un plus grand nombre de robots. On est en train de mettre cela en place. J'aimerais que ce soit diffusé ensuite dans un maximum d'établissements, si l'expérimentation est positive et compte tenu du financement potentiel, dans un but de diminution de la pénibilité du travail. Pour moi, c'est vraiment le sujet du rapport

d'aujourd'hui. C'est la diminution des maladies professionnelles et des accidents du travail. C'est pour aider les agents.

Je ne sais pas s'il y a des éléments complémentaires.

Mme HERVIER : L'expérimentation se fait sur quatre à cinq établissements. On est en train de voir l'aspect administratif de la mise en place de cette expérimentation, qui sera suivie de près pour que l'on puisse vraiment objectiver le gain et également ne pas avoir une vision techno centrée de l'appareil. On regardera comment il s'intègre dans un collectif de travail, quelles sont les conditions de réussite et éventuellement les conditions dans lesquelles il ne faut pas l'intégrer. Justement, grâce à ce projet, je vais travailler avec une apprentie pour que l'on puisse faire un vrai focus et bien travailler sur le sujet pour le centrer sur les conditions de travail et sur la diminution de la pénibilité.

M. BOUSSION (UNSA) : Il sera développé en partie sur les établissements qui étaient pilotes pour l'entretien des locaux ?

Mme la Présidente : Non, cela n'a rien à voir.

M. BOUSSION (UNSA) : On parle de remplacement de personnel en cas d'absences. L'idée était d'apprendre à faire différemment en mode dégradé. Ce robot peut-il servir dans l'expérimentation dans les lycées pilotes ?

Mme la Présidente : L'expérimentation dont vous parlez est par rapport au référentiel propreté que l'on vous a présenté, qui permet de fixer des priorités d'entretien en cas d'absence. C'est une chose.

C'est très différent de cette expérimentation, même si l'objectif est toujours d'aider les agents.

M. BOUSSION (UNSA) : C'est pour aider, dans le rapport, quand même.

Mme la Présidente : Le but est d'expérimenter le robot en tant que tel. Ce n'est pas forcément en lien.

M. BOUSSION (UNSA) : Merci.

Mme la Présidente : Merci Monsieur BOUSSION.

Mme THAUVIN (FSU) : J'avais une question par rapport à ce sujet. Comment allez-vous choisir les établissements qui vont être en expérimentation ?

Mme HERVIER : C'est multicritère. Heureusement, les quinze jours d'expérimentation au lycée de Hanches ont déjà pu montrer qu'il fallait respecter quelques critères, notamment le fait que les locaux soient contigus et que l'on ne passe pas par l'extérieur. Cela peut être aussi une notion de direction d'établissement ou de responsable d'équipe. Il faut que ce soient des gens moteurs et qui acceptent tout cela. On a travaillé avec les chargés RH pour que dans leur périmètre, avec les critères que je leur donnais, qui ressortaient de cette expérimentation à Hanches, ils puissent me donner les établissements qui pouvaient selon eux être intéressants.

Pour l'instant, je suis en train de faire le tour des établissements pour leur montrer la temporalité de l'expérience, ce que l'on va mettre en place et la façon dont on compte le suivre. Ce sont ces quinze jours de Hanches qui ont permis de mettre plusieurs critères, des critères d'espace, des critères d'équipe, des critères d'encadrement de l'équipe et des critères de direction d'établissement.

Mme la Présidente : Merci beaucoup, Hélène.

Carole, tu voulais prendre la parole.

Mme CANETTE : Pour compléter ce que tu disais, Catherine, sur le retour que l'on a des expérimentations, cela bloque chez les élèves parce qu'ils étaient semble-t-il assez étonnés, voire interpellés au départ. On peut se dire que c'est assez surprenant et cela pourrait même être assez légitime, en disant : « Qu'est-ce que c'est que cela ? Des robots font le ménage ». Cela semble un peu déshumaniser les choses et j'entends les questionnements autour de la question de savoir si c'est pour diminuer le personnel. Cela a été dit, ce n'est pas du tout cela. Il s'agit de soulager le personnel et de prévenir les TMS.

Néanmoins, cela produit aussi chez les élèves de la curiosité et – on pourrait presque le regretter – presque une complicité qui se joue avec ce robot. De ce fait, une attention plus grande est peut-être portée aux tâches d'entretien. Il est dommage qu'il faille que ce soit fait par un robot pour que

ce sentiment se développe, mais au final, je pense que le personnel va en bénéficier aussi, parce que l'on regarde différemment les tâches d'entretien. Ils se sont presque pris d'affection pour les robots et j'imagine plus largement pour le personnel.

Je le dis car cela m'a étonnée. Encore une fois, je regrette qu'il faille passer par un robot pour que les élèves notamment regardent avec un œil plus bienveillant encore les humains qui font le ménage, mais cela contribue aussi à cela.

Mme la Présidente : Merci, Carole.

M. ROUSSET (CGT) : Merci. J'avais aussi une intervention sur le bilan présenté par la suractivité de la conseillère en prévention des risques psychosociaux. Je précise que je respecte la personne et les agents. Ce n'est pas parce que l'on fait une remarque d'ordre syndical que c'est forcément une agression vis-à-vis des agents qui font leur travail. Je l'avais déjà précisé mais il est visiblement nécessaire de le préciser aujourd'hui.

Sur ce point, la CGT regrette que le temps de travail de la conseillère en prévention des risques psychosociaux n'ait été davantage positionné sur la mise en œuvre du plan de prévention des risques psychosociaux, le fameux plan travaillé, que j'expliquerai bientôt à mon ami Yves BAIJOT, parce que l'on n'en a pas encore assez discuté ensemble, en particulier sur la priorité absolue identifiée par le Comité de suivi du plan, en son temps, qui était de « *systématiser les collectifs du travail au travers des réunions de direction de service et des groupes métiers* ».

« Cela aurait sans aucun doute permis d'améliorer les conditions de travail et les relations humaines au sein des collectifs de travail de façon bien plus concrète et efficace que la réalisation d'un baromètre ou la refonte de ce même plan d'action », fin de citation de la CGT.

Merci.

Mme la Présidente : Merci Monsieur ROUSSET. C'est à garder précieusement pour le travail que l'on va faire ensemble, tout à fait.

Carole, tu voulais intervenir à nouveau ?

Mme CANETTE : Je n'avais pas baissé ma main.

Mme la Présidente : Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie pour ce point de l'ordre du jour. On y a passé du temps mais c'est normal. C'est un point important et l'on sera amené à revenir sur ces différents sujets.

Nous passons à la présentation des comptes rendus de visites F3SCT.

III - Présentation des comptes rendus des visites F3SCT réalisés dans les lycées

Cinq visites ont été réalisées et quatre rapports ont été rédigés. J'ai moi-même participé à la visite au lycée Paul-Louis Courier. C'était très intéressant et très approfondi. Cela révèle beaucoup de choses.

- LP JOSÉPHINE BAKER

C'est Monsieur GUÉNAND qui va nous présenter le rapport.

M. GUÉNAND (CGT) : Bonjour. Le 16 avril 2024, mon collègue Monsieur BONNEAU et moi-même avons été accompagnés de Monsieur CHENU-VIVIER, de Madame LANGE et de Madame ÉGIOLE. Nous avons été accueillis par le Proviseur, la Gestionnaire, le Responsable de cuisine, Monsieur GILLE et l'encadrante de la maintenance et du service général.

Dans un premier temps, nous avons posé les questions sur les documents obligatoires. Il s'est avéré qu'il n'y avait pas d'assistant de prévention de région. Ils sont en cours de formation. On a des volontaires mais ils n'ont pas été formés. Il en est de même pour l'État.

Au niveau du document unique, c'est à faire. Rien n'est mis en place. Vous avez tout cela dans les documents. Je ne vais pas refaire toute la visite que l'on a faite. Le lycée est un « nouveau-né » ; c'est un « bébé » mais on a pu constater des contrefaçons.

Nous avons commencé par les cuisines. Nous avons vu dans les circulations des armoires électriques non fermées à clef, non signalées. Il y a un risque électrique conséquent.

Dans la réserve alimentaire, il n'y a pas de BAES. Ces choses auraient pu être mises en place dès le départ. Des étagères sont à fixer et j'espère que cela se fera à l'avenir.

On a fait plein de constats.

Dans les chambres froides, donc des pièces humides, il manque des protections sur les interrupteurs et il y a un non-respect des indices de protection. C'est quand même bizarre pour un nouvel établissement.

En revanche, on peut noter certains points positifs. Par exemple pour les consignes de sécurité, tout est bien mis en place. Pour la restauration, les vestiaires sont bien agencés pour le respect de l'hygiène. C'est quand même bien mis en place.

Le Proviseur a également soulevé le fait que le réfectoire fonctionnait bien actuellement, mais il faut savoir que l'année prochaine, ce sera multiplié par deux. Dans deux ans, l'effectif sera multiplié par trois. La plonge, la restauration, c'est déjà limite. C'est une grosse question pour l'avenir, une fois que l'effectif va augmenter.

Il y a une chose importante que l'on a pu constater avec Monsieur CHENU-VIVIER dans tous les établissements concernant le respect de la consigne de bien ranger les produits, avec des bacs de rétention, etc. On le voit dans chaque établissement.

On a fini par la lingerie, où l'on a vu une arrivée d'eau à côté d'une prise de courant, à 20 ou 40 centimètres. C'est au minimum à un mètre.

Ce sont des choses bizarres pour un établissement tout neuf.

Monsieur CHENU-VIVIER va certainement en rajouter, vu tout ce que l'on a constaté.

Nous avons fini la visite par une rencontre avec les agents. Nous n'avons vu que quatre personnes. Mon collègue ne l'a pas signalé, mais je tenais à parler d'un problème de relationnel entre les encadrants. Nous n'avons pas vu le robot, donc tout va bien pour lui.

Mme VELATTA : Il n'était plus là. Il reviendra.

M. GUÉNAND (CGT) : J'ai abrégé mais tout est dans le compte rendu.

Mme la Présidente : Merci beaucoup, Monsieur GUÉNAND.

Pour répondre quant aux problématiques relationnelles éventuelles, on a eu une réunion avec les agents, Madame VELATTA, la chargée RH qui suit le lycée et le Proviseur en juin dernier. Une enquête est en cours. Ce sont des sujets que l'on suit bien.

Il y avait aussi la problématique de la vaisselle, que l'on a soulevée avec le Proviseur. *A priori*, c'est la bonne vaisselle qui est utilisée. Je pense que vous vouliez intervenir à ce sujet, Madame THAUVIN. Vous aviez eu des échos que ce n'était pas la bonne vaisselle qui était utilisée par les agents.

Mme THAUVIN (FSU) : Si vous me dites que vous êtes intervenus au mois de juin, vous êtes intervenus après nous.

Mme la Présidente : C'était en juin dernier.

Mme THAUVIN (FSU) : Cette année, je vous confirme – et Cécilia vous l'aurait confirmé également – qu'il y a toujours ce problème de vaisselle, qui est récurrent au sein de l'établissement.

Mme LAMY : Suite à votre intervention, nous avons décidé d'intervenir de manière impromptue dans l'établissement pour vérifier ce qu'il en était. Pour des raisons de calendrier, il n'était pas possible de le faire avant l'été. On a voulu faire cela, mais la cuisine ne fonctionnait plus, donc cela n'avait aucun intérêt. Un déplacement aura lieu à la rentrée, à une date que l'on ne donne pas. Nous irons vérifier qu'il n'y a pas de problématique sur le sujet, sinon on le fera remonter à nos élus.

Mme THAUVIN (FSU) : Merci.

Mme ROMMEL (CFDT) : Quel est le problème concernant la vaisselle ? Elle n'est pas adaptée ou trop lourde ?

Mme la Présidente : La collectivité avait acheté de la vaisselle légère, justement par rapport à la prévention des TMS, mais le Proviseur avait acheté de la vaisselle plus belle et plus lourde.

Carole, tu voulais intervenir ?

Mme CANETTE : C'était simplement pour confirmer que c'était bien le problème que j'avais en tête et qui, dans mon esprit, était réglé. Je pensais que nous étions intervenus suffisamment tôt pour que

le Proviseur renonce même à ces achats. Évidemment, cela pose une question de conditions de travail, mais cela pose aussi quelques questions de l'utilisation du budget.

Mme la Présidente : En fait, on y est allées au mois de juin avec Aude-Laure et le Proviseur nous a assurées non pas qu'il n'avait pas acheté de la vaisselle, mais qu'il utilisait la vaisselle achetée par la collectivité. En revanche, Madame THAUVIN a eu un écho différent de la part des agents qui se sont adressés à son syndicat.

Mme THAUVIN (FSU) : Oui, suite à une visite que l'on a faite.

Mme CANETTE : D'accord. Je pensais que cette vaisselle n'avait pas été achetée.

Mme la Présidente : Elle a été achetée. Les deux vaisselles coexistent.

M. LAVOISIER : J'ai quelques réponses concernant quelques remarques qui ont été faites.

La première porte sur les tableaux électriques. Les pictogrammes ont été rajoutés, même si, au départ, il n'y avait pas de demande du bureau de contrôle. C'est quand même le bureau de contrôle qui vérifie la conformité. Même s'il n'y avait pas de demande, cela a été rajouté.

Concernant le fameux bloc de secours dans la partie épicerie, il n'y a aucune obligation légale de ce point de vue.

M. GUÉNAND (CGT) : C'est un local aveugle.

M. LAVOISIER : Oui, mais il donne directement sur une circulation sur laquelle il y a des blocs de secours. Pour le coup, il n'y a pas d'obligation d'en rajouter un. C'est un local aveugle où l'on a moins de 20 personnes à l'intérieur. C'est un local d'épicerie, non un local accessible au public. Les personnes qui l'ouvrent connaissent les locaux. Il n'y a pas d'obligation de rajouter un bloc de secours dans le local.

M. GUÉNAND (CGT) : En revanche, l'interrupteur est derrière la porte. Quand on ouvre la porte, il faut aller derrière la porte pour allumer.

M. LAVOISIER : On va le déplacer. Il y avait une remarque sur la taille de la lingerie. Ce n'est pas une lingerie. Le choix avait été fait d'avoir uniquement un local avec quelques lave-linges mais ce n'était pas un local de lingerie en tant que tel. Le linge est lavé à l'extérieur. C'est pourquoi la lingerie n'a pas la taille d'une lingerie habituelle, comme dans d'autres lycées.

Il y avait aussi des remarques sur des tableaux électriques qui n'étaient pas fermés. Ils le sont maintenant. Concernant les chemins de câbles apparents, on en a partout. Pour le coup, il n'y a pas de risque particulier dans la mesure où ils sont conformes.

M. GUÉNAND (CGT) : En hauteur, d'accord, mais quand c'est en bas...

M. LAVOISIER : De ce point de vue, il n'y a pas de risque particulier sur ces chemins de câble, dès l'instant qu'ils sont bien conçus. Sauf à avoir des câbles qui dépassent, il n'y a pas de problème particulier.

Il y avait d'autres points, dont un problème concernant le local « espaces verts » sur lequel il manquait de la peinture et il y avait des fissures apparentes. Ce sujet a été traité. Quelques calfeutrements ont été modifiés par rapport à cela.

Il faut savoir que nous avons encore des remarques ou des réserves sur des points particuliers qui n'ont pas été levés. C'est un lycée neuf, donc certaines réserves sur un certain nombre de points particuliers qui n'ont pas encore été levés doivent faire l'objet de réexamen avec la société qui a réalisé les travaux.

M. GUÉNAND (CGT) : Il y a encore plein de produits qu'ils ont laissés.

M. LAVOISIER : Ils l'ont nettoyé pour cette partie. Il y avait également des remarques sur des armoires ventilées qui n'étaient pas raccordées, ce qui est normal puisque ce sont des armoires autoventilées. Il n'y a pas de raccordement à faire. Simplement, il y a des attentes pour des ventilations futures, si l'on changeait la petite armoire qui a été installée. Dans le cas présent, ce sont des armoires autoventilées, sans nécessité de raccordement à l'extérieur.

Il y avait aussi une remarque sur la taille des vestiaires des agents. Aujourd'hui, c'est suffisant par rapport au nombre d'agents. En revanche, s'il y avait un besoin particulier, on recomposerait ces vestiaires en fonction de la nécessité et du nombre d'agents présents sur le site.

La dernière remarque portait sur la restauration scolaire. Pour le coup, c'est un sujet que l'on suit précisément. On a effectivement une restauration scolaire dimensionnée pour 800 rationnaires. C'est cela ?

M. BERTHE : 850.

M. LAVOISIER : Aujourd'hui, on n'est pas à ce niveau. Une solution avait été imaginée au départ, qui était d'avoir une cafétéria déportée pour une partie du personnel. Aujourd'hui, on est en train de regarder comment l'on pourrait faire évoluer les choses.

M. GUÉNAND (CGT) : Le Proviseur était inquiet mais il a effectivement parlé d'une cafétéria annexe.

M. LAVOISIER : Le Proviseur fait ses propres achats et est demandeur de plein de choses, mais nous suivons cela de près.

Mme la Présidente : La restauration est un sujet suivi.

Tu voulais rajouter quelque chose, Carole ? Non.

À moins qu'il n'y ait d'autres interventions, je vous propose que l'on passe à la visite suivante, qui est la visite du lycée Maurice Genevoix. C'est Madame ROMMEL ou Madame LORENZI ?

- LPO MAURICE GENEVOIX

Mme LORENZI (CGT) : Bonjour à tous. Madame ROMMEL et moi-même avons visité le 28 mai dernier le lycée Maurice Genevoix à Ingré, avec les conseillers de prévention Région, Madame LEFÈVRE et Monsieur CHENU-VIVIER, Madame Édith LEPRINCE, chargée de maintenance, Madame ÉGIOLE, Inspectrice Santé, Sécurité au travail du DASEN.

Nous avons effectué la visite avec Monsieur CLÉMENT, le Secrétaire général, ainsi que Monsieur LECLERC, le responsable Maintenance/Entretien des locaux.

Il n'y a pas d'agent de prévention Région, seulement de l'État avec Monsieur CLÉMENT.

Le lycée nous a fourni les registres de sécurité, santé et conditions de travail, de danger grave et imminent, ainsi que les exercices incendie dans l'internat.

Pour rappel, le lycée a ouvert en septembre 1992 et a fait l'objet d'une restructuration et d'une extension mises en œuvre à la rentrée 2023. L'extension fait environ 2 000 mètres carrés.

Il y a actuellement entre 22 et 25 agents Région et suite à l'augmentation de la surface du lycée, il n'y a pas eu d'effectif supplémentaire dans le service d'entretien des locaux. Peut-être le robot peut-il apporter une réponse.

La petite particularité du lycée est qu'il est lié à une convention avec l'ESAT APAJH. C'est un organisme de soutien et de service aux personnes handicapées, à Meung-sur-Loire, pour réaliser la production des repas avec la mise à disposition de 20 personnes en situation de handicap.

Cela représente une charge supplémentaire pour le chef de cuisine, pour encadrer le personnel.

Le lycée est en train de revoir son DUERP. Il a également la volonté de participer à l'unification des PPMS.

Les agents ont leur planning annuel dès la rentrée de septembre.

Le lycée possède un terrain de sport et une salle de musculation, mais cette dernière n'est pas reliée téléphoniquement au lycée. Le problème a déjà été posé en juin 2022, avec l'agression notamment du professeur d'EPS par le frère d'une camarade.

L'addition n'est pas bonne, mais il y a entre 22 et 25 agents des lycées, dont neuf au service Hygiène, deux à la loge, cinq à la maintenance et six à la cuisine.

Il n'y a pas de polyvalence entre la cuisine et l'hygiène, ni de moyens humains supplémentaires suite à l'agrandissement de la surface du lycée. Un agent a été absent pendant huit mois et n'a pas été remplacé dès le début, mais seulement de février à mai, et un emploi PEC se termine.

Cet emploi servait à aider les agents dans leurs tâches, mais un secteur entier lui a été attribué alors qu'il était censé aider les agents dans leur travail journalier.

C'est un investissement personnel de la part d'un agent lors de sa formation et il doit mettre de côté son travail pour le former.

Je vais laisser la parole à ma collègue Armande.

Mme ROMMEL (CFDT) : Nous avons visité la cuisine, les ateliers de maintenance et les salles de pause des agents.

Lors de la restructuration du lycée, une nouvelle loge a été réalisée. C'est une loge toute vitrée. Il n'y a qu'une fenêtre qui s'ouvre sur le côté opposé à l'entrée des élèves. Ce n'est pas pratique à nettoyer. Il y a des toiles d'araignées et les plaques de plafond sont retirées, avec l'isolant qui menace de tomber du côté de l'ouverture de la fenêtre.

Dans la cuisine, le personnel ESAT a son propre vestiaire et c'est lui qui fait l'entretien. Attention aux ventilations, à nettoyer, et aux odeurs. Il faut poser un filtre sur les fenêtres pour avoir de l'intimité et il faut pouvoir ouvrir le volet roulant. Actuellement, le volet roulant est fermé et ils ont constamment de la lumière.

Dans la salle de pause des agents, hors cuisine, parce qu'ils ont deux salles de pause bien différentes, il y a un problème d'étiquetage des produits. Ils utilisent d'anciens récipients pour mettre autre chose. Il y a un problème de rangement dans l'armoire, avec les produits sanitaires et la vaisselle. Des seaux avec des lavettes propres sont entreposés dans la salle de pause.

Dans les vestiaires femmes, hors cuisine, il n'y a pas de douche ni de W.C., ni de chauffage, avec un problème d'isolation qui avait déjà été indiqué lors d'une précédente F3SCT.

Il est possible de régler le problème en reliant d'anciens sanitaires qui servent de stockage.

On a la présence de seaux avec des lavettes sales devant la porte.

Dans l'espace cuisine, les étagères ne sont pas fixées, notamment pour les produits et les grosses gamelles. Les produits fuient sur les étagères, ce qui augmente le risque de mélange de produits. Les EPI sont stockés avec les produits ménagers.

Il y a un tri à faire parce qu'il y a des dates de péremption à vérifier.

Des produits sont stockés dans d'autres contenants sans indications.

Il manque des pictogrammes sur les portes.

La fiche de suivi est à mettre en place en cas d'accident.

On s'est posé la question de savoir à quoi était raccordée la ventilation. Il faut une ventilation spécifique dans la cuisine.

Attention aux BAES qui ne sont pas allumés ou qui indiquent une mauvaise direction en cas d'incendie.

L'armoire électrique n'est pas fermée et il n'y a pas d'éclairs comme à Joséphine Baker.

Il y a un problème de marche en avant. On ne sait pas trop, on a un peu de mal.

Il faudrait identifier la zone de déchargement à l'extérieur de la cuisine.

Un protocole est à mettre en place avec les entreprises qui effectuent les livraisons.

Des affiches dégradantes pour les femmes sont présentes dans les vestiaires hommes. Je vous passe les détails, mais elles n'ont pas leur place à cet endroit.

Pour les ateliers de maintenance, il y a des rangements et un tri à effectuer. Attention aux produits très vieux, avec des pictogrammes anciens, avant 2005, me semble-t-il.

M. CHENU-VIVIER : Le règlement CLP date de 2009 exactement, sur le changement de classification et le packaging. En 2010, c'est l'interdiction avec les nouveaux pictogrammes et en 2015 pour les mélanges. Tout ce qui apparaît en orange date de 2015.

Mme ROMMEL (CFDT) : Cela veut dire que l'on a des produits qui existent depuis plus de dix ans, qui cohabitent avec d'autres produits et qui ne sont pas censés être utilisés.

Il n'y a pas de vestiaires pour les agents de maintenance. Ils se déshabillent dans les ateliers.

Dans l'atelier de stockage, on pourrait faire une petite pièce spécifique pour le papier et les EPI.

Il y a aussi l'entretien des échelles et des compresseurs à faire par une entreprise.

Quasiment toutes les machines-outils sont non conformes et à mettre au rebut.

Attention à la ventilation pour l'utilisation de machines à bois.

Une bouteille d'oxygène vient du laboratoire de sciences. Ils ne savaient pas où la mettre et se sont dit qu'à cet endroit, ce n'était peut-être pas mal.

Il est à noter que les EPI sont tout à fait bien choisis et de bonne qualité.

Mme la Présidente : Cela fait plaisir, quand même.

Mme ROMMEL (CFDT) : Après, il n'y a pas forcément de grosses choses qui nous ont sauté aux yeux.

On a eu une réunion avec les agents. On a vu quasiment l'ensemble du service de maintenance et l'entretien.

On n'a pas vu les agents de la cuisine.

Il y a un problème au niveau de la lingerie. La lingère fait la cuisine et elle est à 20 % à la lingerie. C'est un emploi mixte. Il n'y a qu'une machine à laver pour le lycée et *a priori*, ils vont acquérir un sèche-linge. C'est pourquoi on a des seaux avec des lavettes sales, pour qu'elle puisse les prendre et les laver avant de les redonner aux autres pour qu'elles puissent les faire sécher. C'est un peu compliqué. Les femmes de ménages déposent les seaux avec les lavettes sales à côté de leurs vestiaires. La dame les prend, les lave, les sort de la machine et les met dans la salle de pause pour que les filles de l'entretien prennent les seaux et aillent les étaler dans le local de ménage.

On se croirait au Portugal ou en Italie, où on les voit sécher le linge dans la rue.

On espère que le sèche-linge pourra être réparé.

Je l'ai vu, la lingère passe de la cuisine à la lingerie comme cela, sans se changer. Elle est en préparation des repas, en plus.

La dame d'entretien doit partager un local ménage avec le BTS – ne me demandez pas lequel – mais il y a une odeur de perchlorate. Cela peut être un peu sympa...

Dans le nouveau bâtiment, le local ménage est trop petit.

Il n'y a pas de VMC dans la loge.

Les sols du nouveau bâtiment sont très difficiles à entretenir et à nettoyer.

On nous a aussi parlé d'un manque de considération de la part de la Direction. Ce personnel Région ne fait pas partie du lycée.

Il y a un problème de changement des EPI. A priori, ce n'est pas régulier ou pas fait autant que de besoin.

Dans la loge, il y a des AED en même temps, donc avec un problème de cohabitation aussi.

Il y a un manque de visibilité lors des entrées et sorties puisqu'ils ne peuvent pas ouvrir. C'est un peu compliqué.

Il y a un problème de nettoyage dans le foyer des élèves. Ils ont mis en place un nouveau foyer avec la restructuration. On a beaucoup d'incivilités, de poubelles et d'objets trop lourds à déplacer. On peut avoir cinq à six poubelles par jour, puisqu'ils se servent de cet espace pour manger.

Ils n'ont pas été associés lors du projet d'agrandissement du lycée et sont donc un peu chafouins.

C'est tout pour moi.

Mme la Présidente : Merci beaucoup. On voit qu'il y a une problématique d'encadrement et de relations.

Mme ROMMEL (CFDT) : Pas uniquement d'encadrement, puisque Monsieur LECLERC est tout à fait conscient des risques mais il ne peut pas faire grand-chose si le lycée ne fait pas plus que cela. Pour moi, l'encadrement ne pose pas de problème au niveau des agents. Je pense que c'est plus au niveau de la Direction du lycée. Pour moi, c'est un peu cela. Avec les échanges, on voit qu'ils sont assez soudés les uns et les autres. Je ne mettrai pas cela sur le compte de l'encadrement.

Mme la Présidente : D'accord, merci beaucoup pour ces précisions.

Pouvez-vous répondre à certaines questions, Monsieur LAVOISIER ?

M. LAVOISIER : J'ai quelques éléments de réponse, mais pas tous, parce qu'il y a des choses que vous avez dites que je n'ai pas vues dans les comptes rendus.

Mme ROMMEL (CFDT) : Je n'ai pas indiqué les réunions avec les agents, volontairement.

M. LAVOISIER : C'est pourquoi je n'ai pas tout. On en prend bonne note pour la partie qui me concerne.

Concernant la loge, il s'agit d'une nouvelle loge qui a été mise en place dans le cadre de l'extension, qui n'était pas prévue au départ puisque le projet n'était pas ficelé ainsi, donc il n'y avait pas de changement de loge. Effectivement, il doit normalement y avoir un système d'interphone, qui permet de communiquer avec quelqu'un qui vient de l'extérieur, mais normalement, les élèves n'ont pas à avoir de demandes au niveau de la loge puisqu'ils entrent directement. Ce sont les AED ou les CPE qui s'en occupent. Ce sont simplement les personnes de l'extérieur qui arrivent qui communiquent avec l'interphone et qui entrent par le système de tourniquet.

Sur la question du nettoyage, je n'ai pas compris pourquoi il y avait un problème de toiles d'araignées. On est au rez-de-chaussée, on peut aller dehors pour nettoyer.

Mme ROMMEL (CFDT) : Il y a une quantité astronomique de toiles d'araignées à nettoyer. Je pense que c'est un peu embêtant.

M. LAVOISIER : Il faut aspirer.

Mme ROMMEL (CFDT) : Je pense qu'ils n'ont pas le temps de le faire. C'est un problème de temps.

M. LAVOISIER : Sur les vestiaires, on prévoit cette année l'isolation thermique. C'est effectivement un sujet que vous aviez remonté. C'est prévu. L'année prochaine, on s'attaquera aux douches dans les vestiaires.

Nous avons noté la demande toute récente sur la séparation des EPI et du papier. Cela devrait se faire l'année prochaine.

Concernant la ventilation en cuisine, on n'a pas compris de quoi l'on parlait. Alex non plus ? On sait que l'on a un sujet et que l'on doit retraiter la partie cuisine. Je sais que l'on a quelques sujets de rénovations à faire sur la restauration scolaire, mais pour l'instant, je n'ai pas plus d'éléments que cela.

Mme ROMMEL (CFDT) : On voulait être sûr que la ventilation de la cuisine serait différente des autres ventilations. C'est cela ?

M. LAVOISIER : Au niveau de l'aspiration de la cuisine ?

M. CHENU-VIVIER : Quand on était là au moment de la production, l'extraction se rejetait dans les pièces avoisinantes au niveau de la production. On a l'impression qu'au lieu d'extraire, elle renvoie sur les hôtes de captage à côté, parce que la chaleur nous tombait dessus quand on était en pleine visite. C'est peut-être un contrôle à faire. Elle est présente et elle fonctionne, mais j'ai plutôt l'impression que cela projette au lieu d'aspirer.

M. LAVOISIER : On va essayer de creuser le sujet.

Mme la Présidente : Merci.

M. CHENU-VIVIER : J'ai un petit point à apporter. Lors de cette visite, il y avait un échafaudage et quand on a creusé, les agents n'étaient ni formés ni équipés. C'est vous, représentants, quand vous faites les visites, qui devez faire attention à bien remonter les informations.

Mme la Présidente : Nos agents n'avaient pas d'EPI ?

M. CHENU-VIVIER : Au sein des ateliers, il y a un échafaudage roulant et pour l'utiliser, il faut une formation. Pour pouvoir l'utiliser, il faut des EPI spécifiques, un harnais et un casque. Les agents qui l'utilisaient n'avaient ni les EPI ni la formation. Normalement, l'échafaudage devait être consigné jusqu'à nouvel ordre, le temps des demandes et des formations nécessaires.

Mme la Présidente : D'accord. Merci, Monsieur CHENU-VIVIER.

Y a-t-il d'autres interventions sur cette visite ? Monsieur GUÉNAND ?

M. GUÉNAND (CGT) : Sur cette visite comme pour les autres, concernant l'habilitation électrique, il n'y avait qu'un agent habilité à Joséphine Baker, c'était l'électricien. Quand il n'est pas là, personne ne peut enclencher. On va réenclencher mais sans habilitation électrique.

Pour en revenir au mélange d'EPI, de produits et de papier, on peut le généraliser dans tous les lycées.

Mme la Présidente : C'est récurrent, c'est notamment le travail des chargés de prévention et des assistants de prévention, dont vous faites partie, Monsieur GUÉNAND. On va en parler tout à l'heure. C'est un travail très important qu'on lance et que l'on va soutenir sur le terrain auprès des Proviseurs et des Secrétaires généraux également. C'est quelque chose d'important.

Je vous propose de passer à la visite suivante, Pierre-Émile Martin.

- LPO PIERRE ÉMILE MARTIN

M. BENYAGOUR (CFDT) : C'était le 4 juin. C'est le lycée Pierre Émile Martin à Bourges. On a un effectif de 30 agents rattachés au Conseil régional : six à la restauration, trois à la maintenance et 21 au service général.

Le lycée comporte dix bâtiments, soit 28 159 mètres carrés de surface. Les premières constructions des bâtiments d'externat datent de 1962.

Les personnes présentes à cette visite étaient Monsieur le Proviseur, le gestionnaire, l'agent de maintenance, Monsieur DUBOST, le Responsable d'équipe, et, pour le Conseil régional, Madame LEFEVRE, Monsieur Sébastien CHENU-VIVIER, conseiller en prévention des risques professionnels. J'étais accompagné par Monsieur BRETEAU, représentant de la F3SCT.

En 2021, les bâtiments A, B, C et E étaient passés en avis défavorable par la commission de sécurité.

On peut noter que depuis, des travaux de réhabilitation importants ont été réalisés pour permettre la levée de cet avis. C'est une très bonne chose et nous sommes très agréablement surpris par rapport à cela.

À l'étude des documents figurant dans le registre de sécurité, les contrôles réglementaires semblent réguliers.

Il y a un point d'attention cependant sur les entreprises extérieures intervenant sur les organes ou éléments de sécurité à bien renseigner le registre.

Le SSI de l'externat est en cours de remplacement.

Il faut mettre à jour le registre concernant la formation des personnels sur le SSI. On a demandé à l'établissement une attestation de la part de SIEMENS.

Le dernier exercice d'évacuation était le 14 septembre 2023.

On a fait un peu la même remarque sur ENGIE, qui doit également renseigner le registre de sécurité, par exemple sur le contrôle de combustion des chaudières ou en tout cas le carnet de chaufferie.

L'établissement dispose d'un PPMS. Le dernier exercice a été réalisé le 5 octobre 2023.

Concernant le registre RSST, une alerte sur les chutes de béton liées aux travaux de rénovation de l'internat a posé problème. Le problème a été identifié et réglé.

Une autre alerte a concerné le stockage des produits chimiques. Les risques sont identifiés dans la fiche RSST, risque chimique et également à la charge de travail physique.

Le lycée nous a dit travailler sur le sujet. Ils ont une piste de travail avec Madame ÉGIOLE.

Pour ce lycée, l'assistant de prévention est l'agent de maintenance, Monsieur TRÉMEAU.

Le lycée dispose d'un Document unique d'évaluation des risques professionnels.

On a noté que l'ordinateur, normalement dédié aux agents des lycées, est un ordinateur partagé pour les enseignants en salle des professeurs. Autant dire que l'efficacité est de zéro puisqu'ils n'ont pas de local pour se poser et utiliser cet équipement en toute quiétude.

On a parlé tout à l'heure des formations. Il faut mettre à jour le registre concernant la formation du personnel.

Je vais maintenant vous parler des constats de nos visites. Beaucoup de choses ont déjà été dites sur de nombreux sujets.

On a commencé par le bâtiment de l'internat. On voit que l'on trouve des équipements électriques qui sont interdits dans les internats et peut-être même ailleurs, avec l'utilisation de multiprises électriques, des ventilateurs hors service, en plus, qui sont générateurs d'incendie, tout simplement.

On a vu beaucoup de choses. Je vais essayer d'aller assez vite : on a vu la présence de cales sous les portes coupe-feu.

Je rappelle qu'il s'agissait d'une visite initiale. On a vu avec Sébastien que c'était une visite très attendue pour eux. On voyait qu'ils avaient un besoin de conseil. Le conseil a très largement porté sur les produits d'entretien, avec l'absence de bacs de rétention et des stockages un peu anarchiques.

On a parlé des équipements de travail qui ne bénéficiaient pas de contrôle réglementaire, avec un risque de chute important. Je parle des escabeaux, des marchepieds ou des choses comme cela, qui ne sont pas les plus contrôlées.

Les bouches de VMC ne sont pas du tout nettoyées et sont complètement encrassées. Le problème des réseaux aérauliques se pose toujours, qui ne sont pas toujours très faciles dans leur conception pour les personnes chargées de la maintenance, pour faire une vraie décontamination. Ce sont des sujets toujours très complexes à traiter.

On a effectivement observé des peintures très dégradées dans les réserves des bâtiments de restauration.

Il y a plein de choses, mais qui peuvent à mon avis être mises en œuvre assez rapidement.

Le point vraiment inquiétant, c'est le sous-sol des ateliers des agents. Je vais vous lire ce que j'ai noté : *« De nombreux points très négatifs dans cet atelier sans ouverture extérieure :*

Le manque d'espace occasionne des situations dangereuses.

À chaque espace de ce lieu, cet atelier est non adapté et non conforme.

La perceuse à colonne ne dispose pas d'écran facial.

D'autres machines sont également impropres à leur utilisation.

Le chariot de soudure ne doit pas être entreposé dans une armoire fermée à clé.

Les stockages de matériaux ne doivent pas entraver la circulation ni l'évacuation ».

On voit dans cet atelier ce que l'on voit souvent dans les lycées, faute d'espace. C'est toujours la question : *« Ils sont là, mais on va les mettre où ? »*. Parfois, c'est aussi une volonté des agents de rester à tel endroit, sans que l'on sache trop pourquoi.

On est face à un manque d'organisation générale du travail concernant ces espaces. Je pense que Sébastien rajoutera peut-être des choses à ce qui s'est dit.

Je vais arrêter là, parce qu'il y a plein de choses, dont des choses qui ont déjà été dites.

On a fini par rencontrer les agents. On a rencontré quatre agents présents à ces entretiens. Ils nous ont parlé de petites choses. Suite à la récente rénovation de l'internat, il ressort des difficultés d'entretien des bacs à douche, ce qui peut arriver de temps en temps. Je me souviens que dans mon département, j'ai également dû intervenir sur des douches qui présentaient de mauvais écoulements.

Les agents signalent également un défaut d'étanchéité des nouvelles fenêtres.

Dans la salle Courtois, une moquette de 30 ans d'âge est très difficile à nettoyer.

Les agents nous signalent un problème de stationnement difficile autour du lycée, problématique souvent observée dans les lycées de centres-villes.

Un sentiment d'insécurité peut être présent à certaines périodes de l'année : sortie le soir dans la pénombre.

Des points positifs sont à mettre en avant concernant ce lycée : les EPI sont fournis de façon convenable et des agents nous ont dit que le *« lycée fait le job »*, ce qu'il faut noter.

Un point vraiment très positif est que les restrictions médicales sont traitées avec bienveillance.

En conclusion, les agents nous disent être dans de bonnes conditions managériales. Il reste des améliorations à apporter sur les conditions matérielles, mais ils restent confiants.

Mme la Présidente : Merci beaucoup.

Mme LEFÈVRE : Je voudrais compléter sur le bâtiment C, en sous-sol. Oui, il manque parfois souvent de place, mais là, s'il y avait un tri réel, je pense que l'on pourrait gagner énormément de place, parce que pour moi, au moins 50 % de machines sont désuètes. Elles ne sont plus aux normes CE. Il y a vraiment un gros bazar et il faudrait faire un très gros tri.

Je pense que l'on pourrait retrouver vraiment de la place, ce qui ne changerait pas les conditions du sous-sol. Bien entendu, ce n'est pas très agréable en soi, mais je pense que l'on a beaucoup de place à gagner.

Mme la Présidente : D'accord. Je suppose que vous l'avez transmis aux responsables qui étaient sur place.

Mme LAMY : On transmet après.

M. CHENU-VIVIER : Quand on fait des visites d'établissement, on remarque que beaucoup d'ateliers sont dans un capharnaüm pas possible, qui ne respecte pas les distances de sécurité, les 80 centimètres, et que la plupart des matériels entreposés ne sont pas conformes CE, comme l'exige la réglementation. C'est l'article R.80. Je vous passerai les codes.

Je rappelle aussi qu'énormément de produits chimiques ne respectent pas la nouvelle réglementation. Dans la partie restauration de ce même établissement, vous avez sur une petite photo deux bidons stockés avec une croix orange. Le produit datait de 2010. Au bout de cinq ans en moyenne ou dès trois ans, ces produits deviennent instables, dangereux et peuvent provoquer des gaz, des vapeurs ou une explosion.

C'était un point d'important d'alerte, pour dire qu'il faut faire attention.

M. LAVOISIER : Je veux bien compléter concernant l'atelier Maintenance. Je confirme qu'il y a un capharnaüm pas possible dans l'atelier, pour l'avoir vu.

On a en projet de sortir l'atelier et d'aller installer ailleurs. Pour l'instant, on n'a pas beaucoup avancé, malheureusement, mais l'idée est de libérer complètement cette partie pour que l'on ait plus d'ateliers de maintenance, d'autant plus que l'on est sous l'internat, donc des locaux à sommeil, donc ce n'est pas franchement le meilleur endroit et ce n'est pas du tout confortable pour les agents qui s'y trouvent.

Pour aller dans le sens des uns et des autres, si l'on refait un atelier de maintenance, il y aura un gros tri à faire sur ce que l'on garde, notamment les machines-outils, qui ne sont ni conformes ni utiles à la maintenance d'un lycée aujourd'hui et qui devront être mises au rebut ou je ne sais où, mais en tout cas pas dans le lycée.

Mme la Présidente : Merci.

Y a-t-il d'autres réponses ou réactions ? Il n'y en a pas.

Je vous remercie beaucoup.

Je propose que l'on passe au lycée suivant et dernier lycée, Paul-Louis Courier. Madame BOIVINET.

- LGT PAUL-LOUIS COURIER

Mme BOIVINET (Secrétaire de la F3SCT) : Merci.

Nous avons visité le lycée en mars 2024. Je crois que c'était le 23 plus exactement. Nous avons été accompagnés et accueillis par la Proviseure, la gestionnaire, le responsable restauration et le responsable propreté. Madame GAY nous a fait le plaisir de faire la visite avec nous, avec Madame LAMY, Monsieur Sébastien CHENU-VIVIER, conseiller de prévention, l'Inspectrice de la Santé et Sécurité au Travail du rectorat, ainsi que mon collègue Ludovic FOURNET.

Cette année, pour les visites, je rappelle que nous avons décidé d'accompagner les nouveaux membres représentants du F3SCT, ce sont donc les anciens membres du CHSCT plus les nouveaux membres du F3SCT. Quand vous recevez les documents, c'est assez complexe et il nous paraissait donc utile de les accompagner.

Je ne vais pas reprendre tout le document que l'on vous a déjà envoyé et que vous avez très bien étudié, tout comme nous tous. Je vais simplement vous faire un compte rendu des points positifs, parce qu'il y en a, des points d'amélioration, les échanges avec les agents et une petite conclusion.

Les points positifs, c'est que lors de notre visite, les kits visiteurs étaient tout à fait accessibles. Il y a eu un agrandissement des vestiaires des agents, puisqu'ils manquaient de place, et une diminution de la salle de repos, mais comme les agents tournent en équipe, cela ne pose vraisemblablement pas de problème.

Pour tout ce qui est stations de lavage, les informations et les fiches techniques des produits étaient présentes sur tous les postes, ce qui est rare dans beaucoup d'établissements. C'est vraiment un point positif.

Dans le local électrique, la signalisation était claire et précise.

La cuisine a été refaite il y a moins de deux ans. Elle est appréciée. Il reste quelques finitions de peinture. Le chantier n'est pas vraiment terminé, mais c'est dû aux entreprises extérieures.

Comme je vous l'ai dit, la signalétique et les fiches des produits étaient parfaites.

Cela dit, il y a maintenant de petits points à améliorer.

On a commencé par le quai de déchargement. Pour vous situer, pour ceux qui ne sont pas de l'Indre-et-Loire et qui ne connaissent pas le lycée Paul-Louis Courier, celui-ci est en centre-ville et est donc bordé de petites rues. Les livraisons se font quasiment dans de petites ruelles qui devenaient très dangereuses parce qu'il y a beaucoup de circulation, mais j'ai cru comprendre que la Provisoire avait interpellé le Président de Région l'année dernière et lui avait fait part de la dangerosité du travail. Je crois que le Président de Région s'est engagé à faire les travaux cet été, en 2024, mais vous pourrez peut-être me le confirmer, Monsieur LAVOISIER. Je l'espère, sinon ils vont faire grève.

Nous avons visité les locaux de cuisine. Il y a un peu de vétusté de peinture, mais ce sont de petites choses qui peuvent se régler en interne.

Ce qui est un peu plus délicat, c'est qu'il n'y a qu'un seul self pour 800 élèves, faute de place.

Vous verrez dans les petits onglets, par exemple dans l'onglet n° 5, « Absence de contrôle des appareils et outillages électroportatifs ». Les appareils ne sont pas contrôlés.

Dans le local de stockage de cuisine, on a la présence de javel avec des consommables jetables et des matériels culinaires, sous l'œil attentif de Madame ÉGIOLE, qui leur a demandé de faire le tri.

« Absence de ventilation et d'entretien » : il manque également des vérifications.

Il n'y a pas d'imprimante dans la salle de repos des agents. Ils nous ont dit qu'ils feraient le nécessaire. Ce sera donc à suivre et à vérifier.

Cette salle est également partagée occasionnellement avec la Provisoire pour des réceptions, mais c'est très rare.

Dans cette même salle de repos, le seuil de porte n'est pas fini. Ceci est dû aux entreprises. Ils ont donc balisé avec des rubans pour que les agents n'aient pas d'accident.

Dans le local chaufferie, je vous invite à regarder la photo n° 11. Il y a une installation faite suite à la restauration de la cuisine et l'écoulement des eaux est à même le sol. Les raccordements n'étaient pas prévus à la conception. Il vaut mieux laisser la porte fermée.

Dans les n° 23 et 27, c'est pareil concernant les locaux de maintenance. Je pense que l'on fait tous le même constat dans presque tous les lycées : rangement, tri et fixation des étagères ; les produits sont mélangés. Cela leur a été dit. C'est à voir et à suivre. Si l'on fait suivi des visites, on verra si cela change.

À l'onglet n° 29, la plonge est glissante et l'espace bruyant. Nous avons constaté plus de 65 décibels. Manque de bacs de déchets. Je pense qu'il faut prévoir des EPI mieux adaptés.

À l'onglet n° 30, vous constaterez que la lingerie est un couloir. C'est un espace petit et très peu fonctionnel. Il leur a été demandé de faire du rangement.

Concernant les EPI, visiblement, tout le monde a des EPI, mais on a quand même constaté qu'il était essentiel que les responsables tiennent compte des recommandations médicales concernant

les équipements de protection individuelle, ce qu'ils nous ont validés à notre réunion de présentation, sauf que ce n'est pas exactement cela. Le fait de ne pas adapter les EPI, comme le recommande la médecine du travail, fait que certains agents sont isolés de l'équipe, donc ne participent pas à la cohésion de l'équipe ni à l'ensemble des services, puisque l'on ne souhaite pas racheter les bons EPI.

Nous avons ensuite échangé avec les agents. Je vais vous dire un peu le ressenti. Je ne vous l'ai pas envoyé mais je pourrais vous l'envoyer. On fait état d'une grande absence de concertation entre les encadrants et les agents, notamment pour faire les emplois du temps, chaque année. Les agents contractuels et stagiaires endurent souvent des souffrances psychologiques, avec des reports de stages. Il y en a eu trois en trois ans.

Je pense que c'est compliqué pour un encadrant de remettre en question des faits et des mauvaises pratiques de ses collègues quand lui-même n'atteint pas ses objectifs, ne veille pas à mettre en œuvre ses propres missions et ses activités au sein de l'équipe : animer, piloter, contrôler, etc.

Il y a peu d'échanges et peu de concertation entre certains agents et leurs responsables et de nombreux signalements ont déjà été rapportés à la Région.

Les évaluations, les bilans des CDD, les rapports sont faits à la va-vite, signés dans les couloirs et hors délai. On n'a pas le temps de réfléchir ni de voir ce qui est noté.

Ils ont tous des tenues de service mais ont l'obligation de nettoyer et de rapporter chez eux les tenues de service pendant les permanences. Puisque la lingerie est fermée à clef, ils n'ont pas accès au matériel sans que la lingère soit là et encore moins quand elle est absente.

En conclusion, le ressenti de beaucoup d'agents est le suivant : favoritisme, rapports inutiles, accusations mensongères, peu d'échanges, demandes de sanction pour les emplois précaires, CDD et stagiaires.

Il faut revoir les EPI pour qu'ils soient adaptés, créer une cohésion d'équipe, faire un rappel aux encadrants de leurs obligations de management, de mieux intégrer les nouveaux agents, de privilégier l'entraide, le non-isolement ainsi que la communication, instaurer une concertation, un dialogue et une formation des nouveaux arrivants.

Mme la Présidente : Merci beaucoup, Madame BOIVINET.

Sur les travaux, Monsieur LAVOISIER ?

M. LAVOISIER : Je peux vous dire qu'il n'y aura pas grève à la rentrée puisque les travaux auront lieu cet été. C'est effectivement un sujet qui date de 2015 et qui a donné lieu à beaucoup d'échanges avec la Ville de Tours et la métropole pour trouver une solution, parce que l'on est effectivement dans une rue étroite. Une première partie de la rue a déjà changé de sens. C'est une rue à sens unique, de mémoire. La partie qui était neutralisée pour les livraisons a été remise du bon côté du trottoir par rapport à l'entrée de la restauration.

Depuis un certain temps, on cherchait une solution. On demandait à la métropole de trouver une solution pour laquelle la Région financerait les travaux, mais on n'avait pas eu de retour pour l'instant. Nous avons eu ces informations courant mars, après avoir beaucoup insisté. Les travaux auront donc lieu cet été. Ils consistent à élever le trottoir à ce niveau. Quand le hayon du camion va descendre, il sera sur le sol et ensuite, la liaison sera directe à l'intérieur des locaux.

Cela n'enlèvera pas l'étroitesse de l'entrée mais pour le coup, on est dans un lycée de centre-ville, on ne peut donc pas étendre les locaux par rapport à cela.

Cette opération sera réalisée par la Ville ou a déjà débuté et la Région va subventionner les travaux.

Deuxième point, on a encore des travaux de ventilation à réaliser entre le gymnase et la demi-pension, donc je pense que l'on reverra également la question de la chaufferie, pour laquelle vous avez indiqué un certain nombre de choses.

On a également des compléments de travaux qui n'étaient pas terminés sur la production de la restauration.

Mme la Présidente : Oui, c'était la finalisation des travaux par l'entreprise DUBOIS. Ce n'était pas extraordinaire, on va dire.

Y a-t-il d'autres questions sur ce lycée ? Monsieur BAIJOT ?

M. BAIJOT (ALLIANCE) : On le verra un peu plus tard dans les accidents de service, mais il y a aussi du matériel à évacuer dans la lingerie de Courier, avec une très vieille machine qui est là. C'est une « antiquité ». Si vous avez besoin d'inox, vous savez où en trouver.

Mme la Présidente : Oui, on a cette problématique dans beaucoup de lycées de vieilles machines qui ne sont plus aux normes et que l'on doit évacuer.

M. CHENU-VIVIER : Je voudrais apporter un complément. C'est ce que l'on trouve maintenant dans l'emmagasinement alimentaire. On met à disposition des magasiniers un transpalette, soit automatique, soit à hauteur, de plus de 1,10 mètre, comme l'indique la réglementation R.489. L'agent qui le manipule doit être formé, dans un premier temps avec une habilitation de conduite, mais le matériel doit également être contrôlé.

À l'heure actuelle, ce n'est pas le cas, au sein du lycée Courier comme dans d'autres lycées. Il faut simplement que l'on recense le matériel mis à disposition.

Mme la Présidente : Merci.

Je vous propose de passer au point suivant.

IV – Présentation des analyses accidents réalisées dans les lycées

C'est Monsieur BAIJOT qui présente.

M. BAIJOT (ALLIANCE) : Merci, Madame la Présidente. Si vous le voulez bien, je vais présenter le dernier concernant justement Paul-Louis Courier. Cela permettra à tout le monde de rebondir dessus.

Mme la Présidente : C'est le troisième document.

- LGT PAUL-LOUIS COURIER

M. BAIJOT (ALLIANCE) : Nous sommes allés faire une analyse d'un accident de service en date du 23 mars, qui est justement en lien avec la visite de l'établissement, parce que les ateliers ont commencé à être rangés.

Les agents ont évacué moult remorques de matériel et ils ont aussi évacué des bidons qui traînaient dans la lingerie, justement, à côté d'une vieille machine. Lors du chargement de ces bidons, l'agent, qui portait pourtant ces gants de manutention, a reçu des gouttes de produit sur les gants. Ils sont allés à la déchetterie et pendant le trajet, le produit a traversé les gants et lui a brûlé la main.

Pour faire assez court, on est allé voir. L'agent s'est rendu compte du problème et a pris en photo le bidon en question. C'est là que l'on revient sur ce que vous disiez tout à l'heure Monsieur CHENU-VIVIER. Le bidon a un pictogramme orange qui date de plus de dix ans. Cela veut dire que le produit est devenu potentiellement instable. Il était déjà dangereux à l'époque mais il traînait à côté d'une machine qui n'avait rien à faire dans la lingerie, qui est étroite et qui contient en plus du matériel qui n'a plus rien à y faire.

Nous préconisons d'accentuer les formations sur les produits et sur les EPI. C'est vrai que si l'agent avait lu les pictogrammes auparavant, donc avait bien été formé sur ces pictogrammes, il aurait pu comprendre qu'il lui fallait des gants pour la chimie.

Il faudrait que chaque assistant de prévention répertorie tous ces fameux pictogrammes anciens, que l'on a revus ailleurs. On les revoit régulièrement. Quand vous regardez derrière les étagères de produits, les plus vieux ont dépassé les dix ans d'âge, voire vingt ans d'âge, comme cela a été dit tout à l'heure. Si l'on en a trouvé, nous en trouverons d'autres, donc il y a vraiment une recherche et une éradication de ces produits à faire.

Merci.

Mme la Présidente : Cette brûlure a-t-elle été sans conséquences par la suite ?

M. BAIJOT (ALLIANCE) : La résilience de nos agents est absolument sidérante. Il a quand même déclaré un accident de travail parce qu'il pouvait effectivement y avoir un risque, mais il a fait comme si de rien n'était, en serrant les dents bien entendu.

Mme la Présidente : Tant mieux si ce n'est pas trop grave.

Y a-t-il des compléments à apporter ? *Il n'y en a pas.*

Nous passons à l'analyse suivante. Madame ROMMEL.

Mme ROMMEL (CFDT) : Je vais faire celui de Tours-Fondettes.

- LEGTA TOURS-FONDETTES

Nous y sommes allés le 16 mai pour un accident de service qui a eu lieu le 10 avril. Madame DELETANG était en responsabilité de la cuisine. Elle est second de cuisine car le chef est en arrêt maladie. Elle nous a expliqué qu'il y avait eu pas mal de casse le midi, pendant le service, et elle pense qu'elle a marché sur un morceau de verre. Elle a des sabots, donc l'arrière est ouvert, ce qui n'est pas forcément très adapté.

Mme la Présidente : Ce n'est pas une chaussure adaptée ?

M. CHENU-VIVIER : Quand on porte des sabots de sécurité avec la bride, comme sur la photo, dans 90 % des cas, la bride est mise sur le dessus. Vous avez une sorte de tong au pied et ceci est accidentogène au plus haut point, du fait que le pied n'est pas maintenu dans la chaussure.

Mme ROMMEL (CFDT) : On suppose que le morceau de verre a glissé dans la chaussure. Elle a été gênée puis a ressenti une douleur. Elle est allée au vestiaire et a enlevé ce morceau de verre et est retournée travailler. Le lendemain, elle avait un peu mal et elle a quand même rédigé une déclaration de travail, puis elle a « retrifouillé » son pied – comme elle dit – pour enlever un morceau de verre qui restait. Elle a continué son travail.

Il n'y a pas eu de consultation médicale ni de jours d'arrêt.

L'agent précise qu'il porte toujours ses EPI et ses vêtements de travail mais fait remarquer que le matériel est vétuste et non adapté aux personnes de petite taille. Elle doit faire 1,50 mètre, donc le travail un peu en hauteur est très difficile. Elle dit utiliser encore les rondeaux pour faire la cuisine, donc c'est un peu compliqué.

Pendant notre visite, on s'est aperçu que la porte de l'armoire chaude tenait par miracle. Ils ont peu « bidouillé », comme on peut le voir. Ils ont mis ce que l'on met sur les portes pour fermer les portes qui se coulisent, sinon la porte ne reste pas fermée et tombe. C'est un peu compliqué.

Nous préconisons de remplacer rapidement les sabots par des EPI adaptés, de faire un bilan du matériel de cuisine pour éviter l'utilisation des rondeaux, trop lourds, et de remplacer l'armoire chaude ou d'essayer de la réparer en tout cas.

Mme la Présidente : Merci, Madame ROMMEL.

Nous passons au dernier accident du travail.

- LPO SILVIA MONFORT

M. BAIJOT (ALLIANCE) : Ce n'est pas le dernier accident mais le dernier rapport concernant un accident de service au lycée Silvia Monfort à Luisant, à côté de Chartres.

En sortant le plat de l'armoire chaude, l'agent n'a pas pu enclencher la sécurité. Les échelles étaient remplies avec des plats de hachis parmentier. L'agent doit glisser l'échelle dans une armoire chaude pour la faire réchauffer et pour ce faire, il faut mettre une poignée à l'échelle. On met les plats dans l'échelle, on ferme la sécurité, on met la poignée, on pousse le tout dans le four, on enlève la poignée, on referme le four, cela chauffe, et pour ressortir, on remet sur le four, mais à un moment ou à un autre, la sécurité était mal mise en place, puisqu'elle se prend avec une manique. Cette sécurité non remise en place a fait que l'un des plats chauds est tombé sur les avant-bras de la dame. Elle a parfaitement les deux marques du plat sur les avant-bras. Le hachis parmentier a glissé sur ses avant-bras et elle a quand même été vilainement brûlée. On voit bien ses cicatrices. Elle s'est jetée sur l'eau froide pour limiter les dégâts, mais le mal était fait. Avec une matière collante sur les avant-bras, cela fait très mal. Elle a eu trois semaines d'arrêt, de mémoire, et ensuite c'étaient les vacances. Elle est revenue. En mettant de la pommade, cela allait mieux, mais on a vu des cicatrices très nettes sur ses deux avant-bras. Là aussi, la résilience de l'agent fait qu'elle est revenue travailler comme si de rien n'était. C'est tout juste si elle ne s'excusait pas d'avoir mal fait.

Nous préconisons des gants adaptés. Les maniques, qu'ils appellent d'ailleurs des « coin-coin », sont très aisées à prendre et à manipuler mais ne sont vraiment pas adaptées.

Nous préconisons que les agents puissent avoir des blouses à manches longues, en partie recouvertes par les gants, ce qui aurait évité l'essentiel de la problématique. On peut également réfléchir sur le roulage des éléments allant au four, les fameuses échelles, qui ne devrait être possible que lorsque la sécurité est convenablement positionnée et, à défaut, en bloquant la mise en place de la poignée ou en bloquant le roulement si la sécurité n'est pas mise en place.

En ayant échangé du fait des absences récurrentes, il conviendrait de renforcer l'équipe en cuisine, qui – on l'a vu, puisque l'on était à ce moment-là à l'heure du « coup de feu » - court littéralement.

Mme la Présidente : Madame ROMMEL ?

Mme ROMMEL (CFDT) : J'apporte une petite précision. En fait, elle ne s'est pas arrêtée. C'était la veille de vacances. Elle est revenue le lendemain puis elle a eu les deux semaines de vacances. Elle a pris sur elle pour faire son dernier jour de service.

On nous a également remonté qu'ils avaient un véhicule qui ne servait plus et qu'ils ne savaient pas trop comment faire pour le mettre au rebut. Ils nous ont dit qu'ils avaient prévenu la Région, mais je ne sais pas qui, comment ni pourquoi. Il faut peut-être regarder.

M. LAVOISIER : C'est la Direction de l'équipement qui gère cela. Il faut qu'ils le retirent de leur inventaire et qu'ils le fassent évacuer.

Mme ROMMEL (CFDT) : Il me semble bien que c'était cela. Normalement, on doit le sortir de l'inventaire.

M. LAVOISIER : Le Secrétaire général doit le savoir, normalement.

Mme ROMMEL (CFDT) : On n'avait pas l'impression.

M. LAVOISIER : C'est la Direction de l'équipement. Il doit être sorti de l'inventaire et envoyé chez un épaviste ou vendu par le lycée, je n'en sais rien.

Mme ROMMEL (CFDT) : C'est ce qu'on leur a dit, mais ils n'avaient pas l'air... Je leur dis qu'on allait se renseigner. Le fait de l'avoir mis au PV pourra aider.

Mme la Présidente : Merci beaucoup.

M. CHENU-VIVIER : Je rappellerai que pour les gants des cuisiniers, dans les EPI recommandés dans le référentiel, c'est un gant avec une manchette de 20 centimètres exactement pour lutter contre ces phénomènes. De plus, depuis notre arrivée avec Madame LEFEVRE, nous préconisons de bannir les vestes à manches courtes. Si je reprends le texte de la réglementation, ce sont des manches longues, avec une tolérance pour les retrousser jusqu'à mi-avant-bras.

Merci à vous.

Mme la Présidente : Merci.

Mme THAUVIN (FSU) : Je voudrais rebondir sur ce que disait Monsieur CHENU-VIVIER sur les EPI, les tenues et les chaussures. Je pense qu'il y a encore un manque de communication à ce niveau parce que l'on voit encore trop de vestes courtes en cuisine, de sabots, pas uniquement en cuisine mais également pour le ménage. Je pense que les agents chefs ne sont pas suffisamment au courant de la situation, *a priori*.

Mme la Présidente : Cela fait un lien tout à fait pertinent avec le point suivant. C'est vraiment notre grosse action en ce moment.

Je vous laisse la parole, Monsieur CHENU-VIVIER.

V – Bilan de la procédure EPI mise en place

M. CHENU-VIVIER : Je reviens sur ce qu'il s'est déroulé. En juillet 2023, la DPSET a présenté un référentiel des EPI par métier et par phase de travail afin d'éliminer certains EPI des établissements. Il vous a été présenté et vous l'avez validé. Quelques ajustements ont été faits, mais vous l'avez validé.

En août 2023, ce référentiel a été envoyé aux chefs d'établissement et secrétaires généraux, avec une note pour les responsables d'équipe sur l'obligation du port et de faire respecter le port au regard de l'article 4421-1 du Code du travail, une note à l'attention des agents rappelant leurs obligations de port des EPI, avec le même article, une fiche d'émargement indiquant qu'ils avaient

bien reçu la note en main propre et qu'ils en avaient pris connaissance, ainsi qu'un tableau de statistiques.

Nous avons fait un bilan de retour de l'envoi. Sur les 102 EPLE auxquels les différents documents ont été envoyés, seuls 78 établissements nous ont répondu, soit un taux de 75 %.

Beaucoup nous ont dit que c'était en cours. 19 établissements ne nous ont toujours pas répondu. Certains n'ont répondu que partiellement.

Concernant les cinq établissements qui nous ont répondu partiellement et les 19 établissements qui ne nous ont pas répondu du tout, nous, conseillers de prévention, allons nous déplacer dans chaque établissement pour identifier la problématique.

Parallèlement à cela, un FORMS a été envoyé auprès de chaque Secrétaire général et chef d'établissement pour avoir un budget d'investissement à l'année des EPI. Il y a un tableau dans le rapport, vous pouvez regarder les pourcentages.

Sur la totalité des 102 envois, seuls 23 établissements nous ont répondu, soit 23 %. Ils sont répartis dans le tableau suivant. Je vous laisse en prendre connaissance.

La valorisation des données des EPI a été un peu compliquée puisque beaucoup d'établissements les ont sectorisés par métier, comme nous l'avons demandé, ou ont un montant global.

Nous avons identifié un point important et nous avons regardé s'ils avaient tous les pantalons anti-coupure pour les travaux dans les espaces verts, les casques et gants. Il faut aussi bannir les sabots de sécurité et porter des chaussures SRC S3, comme identifié par le référentiel.

Nous avons également fourni à chaque établissement le marché APPROLYS, auprès duquel ils peuvent se fournir. Ce marché est devenu caduc en mai dernier et un nouveau marché est apparu. Laurence et moi avons donc un travail à faire avec les nouveaux prestataires retenus. Ce ne sont plus les mêmes qu'avant. Cela va se mettre en place.

Après valorisation des données du FORMS, il est articulé par département, pour une moyenne d'achats de 219 € à 82 €. Je vous laisserai prendre connaissance des données par département et de la façon dont s'est ventilé.

Nous avons demandé au prestataire un chiffrage par métier des EPI et par phase de travail. L'entretien des locaux représenterait 125 € d'équipement par agent. C'est le montant nécessaire pour équiper un agent.

Mme BOIVINET (Secrétaire de la F3SCT) : C'est uniquement une paire de chaussures.

M. CHENU-VIVIER : Non, justement. C'est grâce aux travaux que nous avons faits, Madame LEFÈVRE et moi. Si c'est 125 € pour une paire de chaussures, c'est trop cher. Précédemment, nous négocions une paire de chaussures de sécurité SRC S3 à 47,10 € au sein du marché APPROLYS. Cette paire de chaussures fait moins de 480 grammes. Elle est légère et répond aux normes. Beaucoup d'établissements souhaitent rester avec leur fournisseur local. Nous ne sommes pas là pour statuer sur cette partie, mais voilà comment cela se déroule actuellement.

Mme BOIVINET (Secrétaire de la F3SCT) : J'ai une question sur APPROLYS. Le Secrétaire général était-il obligé de signer pour acheter sur APPROLYS ? Doit-il avoir un engagement ?

M. CHENU-VIVIER : Ils avaient déjà APPROLYS pour les fluides et l'énergie. Potentiellement, ils doivent simplement se faire connaître pour les EPI et les produits d'entretien. Il y a un *sourcing* et ils acceptent d'adhérer. Ils achètent ou non, mais ils peuvent adhérer et bénéficier des prix négociés par la Région.

Mme BOIVINET (Secrétaire de la F3SCT) : C'est donc une démarche du Secrétaire général ?

M. CHENU-VIVIER : Oui, mais cela lui a été fourni en août dernier. C'est pourquoi certains établissements ont acheté des chaussures auprès d'APPROLYS, en suivant nos préconisations. D'autres ont décidé de rester avec leur fournisseur local.

Mme BOIVINET (Secrétaire de la F3SCT) : Ce sont quasiment les mêmes.

M. CHENU-VIVIER : Ce sont les mêmes chaussures ou les mêmes fournisseurs ?

Mme BOIVINET (Secrétaire de la F3SCT) : Dans le 37, les fournisseurs sont quasiment les mêmes.

M. CHENU-VIVIER : En revanche, je pense que les prix ne sont pas négociés.

Mme BOIVINET (Secrétaire de la F3SCT) : Je n'en dirai pas plus.

M. CHENU-VIVIER : Pour continuer sur la réglementation, nous avons fait une estimation du montant total par agent et par métier. Je vous laisserai prendre connaissance des différents montants.

Certains EPI identifiés comme spécifiques (pantalons anti-coupure, etc.) ont un taux de renouvellement plus faible. Une fois que vous les avez achetés, c'est pour quatre ou cinq ans au moins.

Nous avons surtout recensé et mis en parallèle les accidents du travail et les EPI fournis au sein des établissements. Dans le tableau qui figure en dessous, vous avez les accidents du travail extrapolés par un défaut, un non-port ou la non-correspondance des EPI, ce qui représenterait 54 %. Sur les 89 accidents de service identifiés de janvier à mai, 37 % étaient en lien avec des TMS ou des gestes et postures, et 7,8 % étaient en lien avec un matériel non conforme, détérioré, non approprié ou mal utilisé.

Ces chiffres sont répartis sur les six départements.

La DPSET, avec les référents accidents de service de la F3SCT, a mené sept analyses depuis le début de l'année 2024, après avoir examiné le tableau de suivi des accidents de service.

Ces sept analyses se répartissent de la façon suivante : une dans le 28, trois dans le 37 et 3 dans le 45.

Sur les 89 accidents de services que nous avons eus depuis le début de l'année, nous n'avons pu mener que sept analyses.

La proposition que nous faisons aujourd'hui est de déployer une strate d'analyse en lien direct en s'appuyant sur les assistants de prévention, qui ont eux-mêmes appris comment faire une analyse d'accidents de service dans leur formation de cinq et sept jours. Cette partie pourrait nous être remontée afin que toutes les analyses d'accident de service soient menées sur le terrain. Ensuite, une lecture de ces analyses sera faite par la commission des accidents de service de la F3SCT.

Pour être sûr que tous les assistants de prévention aient la bonne lecture d'une analyse d'accidents de service, la collectivité propose de mener une formation en interne pour les remettre à niveau, si nécessaire, pour que ce soit bien mené.

De plus, ce COPIL mettra en place un tableau de suivi des préconisations. C'est important de savoir si c'est fait ou non, pourquoi, avec un pas de temps et un pilote.

Merci à vous.

Mme la Présidente : Merci beaucoup, Monsieur CHENU-VIVIER. Effectivement, cela me paraît une bonne proposition.

Mme ROMMEL (CFDT) : Je m'étonne du montant moyen dans le Loiret, de 82 €, qui correspond à peine au montant minimum des agents d'accueil. Pour les agents d'accueil, on dit que c'est environ 95 € TTC. Peu de lycées ont répondu, mais ceux qui ont répondu montrent le peu de considération qu'ils peuvent avoir pour les agents de la Région.

Je n'ai peut-être pas fait attention, mais qui composent le COPIL ?

M. CHENU-VIVIER : C'est vous, représentants de F3SCT, nous, conseillers de prévention et l'ergonome le cas échéant, afin de composer un COPIL de lecture des analyses d'accidents de service.

Mme ROMMEL (CFDT) : D'accord, merci.

Mme la Présidente : Merci.

M. BAIJOT (ALLIANCE) : Merci, Madame la Présidente.

Nous nous félicitons d'avoir ce rapport à lire et effectivement, nous allons fortement dans le sens des conclusions de demander aux assistants de prévention de faire une première analyse des accidents de service sur le terrain.

Idéalement, nous aurions voulu avoir une copie de l'envoi que vous avez fait auprès des chefs d'établissement en 2023.

De la même façon, je m'interroge beaucoup sur les chiffres assez édifiants que l'on voit là-dedans. Il y a une culture des EPI à mettre en place, qui se met en place et effectivement, il ne faut rien

lâcher sur les accidents de service. Il faut coller au terrain. Il faut avoir de la considération pour nos agents et le mieux est d'aller les voir.

Il sera un peu compliqué de le faire pour les 89 accidents. On peut prendre plus de conseillers de prévention. Je suggère éventuellement qu'une question se pose nettement, mais il faut effectivement montrer qu'un accident est pris au sérieux et non à la légère. Il faut donc faire une analyse sur le terrain par l'assistant de prévention ; il faut lire cette analyse et coller aux problématiques et aller voir si c'est nécessaire.

Merci.

Mme la Présidente : Monsieur CHENU-VIVIER ?

M. CHENU-VIVIER : Pour répondre sur l'envoi, le courrier et le référentiel vous ont été présentés en F3SCT d'octobre 2023.

Mme LAMY : Juillet.

M. CHENU-VIVIER : Oui, juillet 2023.

Mme la Présidente : Oui. Je crois que c'est ce que vous mettez en place avec les assistants de prévention : leur formation, le fait de les réunir, de les rencontrer et faire en sorte qu'ils soient dans leur rôle.

Mme THAUVIN (FSU) : Par rapport au système de prévention, ne pourrait-on pas impliquer tous les chefs d'établissements pour que les personnes aient les bons EPI ?

Mme la Présidente : Tout à fait, vous avez raison. C'est ce que l'on cherche à faire, notamment à travers les réseaux de responsables d'équipes, qui pourront être l'occasion de travailler avec eux là-dessus.

M. CHENU-VIVIER : Excusez-moi, Madame GAY, on a déjà mis en place depuis le 11 juin dernier une réunion avec les assistants de prévention et les Secrétaires d'établissement pour parler des EPI (restrictions, référentiels et EPI par métier).

C'est prévu par département.

Cinq réunions sont prévues d'ici la fin décembre. Elles sont planifiées et l'on attend le retour des participants.

Mme THAUVIN (FSU) : Merci.

M. LEFÈVRE : Pour compléter, on a aussi invité à ces réunions le conseiller de prévention de l'Éducation nationale. L'idée est que toutes les personnes entendent les mêmes choses en même temps.

Mme la Présidente : J'espère donc que ce sera efficace. En tout cas, c'est lancé.

Je vous propose de passer à la dernière partie de l'exposé concernant les mentions portées sur les registres de dangers graves et imminents et de santé et sécurité au travail.

VI – Exposés des mentions portées sur les registres de dangers graves et imminents et de santé et sécurité au travail

Mme la Présidente : Il y a sept mentions.

- LPO THÉRÈSE PLANIOL : fiche n° 8

Pour le lycée Planiol, c'est Monsieur LAVOISIER, pour le problème d'extraction, qui date et pour lequel nous n'avons pas trouvé de solution jusqu'alors.

M. LAVOISIER : Je n'ai pas d'information particulière sur cette partie. Nous avons des problèmes d'extraction concernant la laverie. Là, on parle de la partie cuisson, si je comprends bien, mais je n'ai pas d'information sur ce sujet.

Mme LAMY : C'est un sujet qui date. Cela avait été déjà relevé quand on avait visité avec le CHSCT de l'époque. C'était en 2018. Dans cette cuisine, dès qu'ils font cuire des grillades ou autres, il y a une telle buée qu'ils ne voient plus rien. Cela avait déjà été signalé à l'époque.

M. BENYAGOURB (CFDT) : Je pense que c'étaient des équipements neufs.

Mme la Présidente : Oui, il y avait un défaut sur un équipement neuf. Des agents nous en ont reparlé quand on a refait une visite qui portait sur autre chose, sans doute après vous, Madame LAMY.

M. BENYAGOURB (CFDT) : Je crois que des choses avaient été faites entre-temps.

M. BERTHE : Je confirme. Il y a eu un diagnostic par une étude aéraulique et des travaux ont été réalisés. Cela date d'il y a deux ans.

Mme la Présidente : En fait, il y a toujours un défaut, apparemment.

M. LAVOISIER : On va regarder. On a également des problèmes de ventilation à la laverie, ainsi que des problèmes de contrat de maintenance sur les installations.

M. BERTHE : Il y a de problèmes de conception. Les systèmes de ventilation n'étaient pas conformes lors de la livraison de la demi-pension. On a une centrale double flux en laverie, qui ne devrait pas être présente. Elle va être démontée et remplacée. C'est en cours.

M. LAVOISIER : C'est pour la laverie. Rien n'est prévu pour l'instant concernant la cuisson. Pour nous, c'est quelque chose de nouveau.

Mme LAMY : Cette mention sur le registre date d'avril 2024. Une personne s'est brûlé le bras avec de l'huile en cuisant des steaks hachés, parce qu'elle ne voyait plus rien. La hotte ne fonctionnait pas ou mal.

M. BERTHE : Il y a une explication partielle, mais il est difficile de faire une supposition. Je connais un peu le phénomène. On utilise des appareils de cuisson multifonctions, qui chauffent à 400 degrés. Lorsque l'on met des steaks hachés surgelés en contact avec ces plaques, l'eau se transforme en gaz et l'on n'a pas d'autre solution, hormis le fait de cuire des steaks hachés non surgelés. Le phénomène est physique et il n'y a pas de solution.

Mme la Présidente : D'accord.

Il faudrait peut-être avoir un échange avec Aline RIVIERE, qui suit le sujet à la Maison de la Région, parce que c'était remonté de manière assez forte par les agents lorsque nous y étions allés.

M. BENYAGOURB (CFDT) : Il me semble que j'étais là lors de cette visite et qu'il y avait également un problème de châssis qui ne s'ouvrait pas ou quelque chose comme cela, à l'époque.

Mme la Présidente : Non, c'est autre chose.

M. LAVOISIER : Le seul problème que j'ai, c'est la question de la laverie. Cela prend beaucoup de temps parce que l'on a des sujets à traiter. Comme Alex l'a rappelé, sur les non-conformités, c'est une manutention qui a été faite en 2014-2015. C'est quasiment neuf. On a eu ce problème dans d'autres lycées mais cela a été réglé. À Vinci, le sujet est aujourd'hui réglé. On va regarder de nouveau, mais si c'est ce que pense Alex, on aura peu d'actions possibles par rapport à cela.

M. BERTHE : Pour préciser, c'est plus un problème de pratique professionnelle que d'outil, mais c'est à vérifier.

Mme BOIVINET (Secrétaire de la F3SCT) : Si je peux me permettre, on peut aussi conseiller à l'agent de porter des manchettes de type Tyvek, que les cuisiniers ont aussi, pour pallier ce problème. On a moins de risques de brûlures.

Mme la Présidente : D'accord. Ensuite, on a quatre mentions concernant le lycée Paulsen.

- LP PAULSEN : Fiche n° 5

M. LAVOISIER : J'ai une première remarque que j'ai déjà faite sur une autre mention. Il s'agit d'une enseignante et non d'un agent. Normalement, cela ne se règle pas en F3SCT selon moi.

Mme LAMY : On a bien noté que c'était un enseignant, mais cela a aussi un impact sur nos agents. C'est pourquoi nous l'avons mis. Cela peut notamment avoir un impact sur les agents de propreté.

M. LAVOISIER : Il s'agit d'une cuisine pédagogique au lycée Paulsen, qui est très ancienne et sur laquelle on fait des réparations provisoires. On est en train de finaliser une programmation de relocalisation de cette cuisine pédagogique, qui devrait vraisemblablement se faire à terme dans des locaux disponibles de l'ancien internat.

Pour l'instant, on n'en est qu'à la programmation, je ne peux donc pas vous donner le planning ni le coût de l'investissement. Cela devrait être fait d'ici quelques années. En attendant, on répare les éléments au fur et à mesure.

Mme LAMY : Après, il y avait le portail.

Mme la Présidente : Le portail du parking réservé aux personnels ne peut se fermer, avec des risques d'intrusion.

M. LAVOISIER : La réponse est dedans. Il me semble qu'il est indiqué qu'il n'y a pas de risque particulier dû au portail du parking puisque ce parking est à l'extérieur et isolé du lycée, de mémoire.

M. CHENU-VIVIER : Non, il est à l'intérieur.

Mme VELATTA : Une partie est à l'extérieur et une autre à l'intérieur.

M. LAVOISIER : On regardera si c'est de notre ressort. C'est peut-être une réparation à faire au niveau du lycée, en termes de maintenance.

Mme la Présidente : Ensuite, il y a deux fiches.

M. LAVOISIER : Sur la cuisine pédagogique, à nouveau, c'est la première partie de ma réponse. On traite au fur et à mesure et l'on va de toute façon relocaliser cette cuisine pédagogique.

Mme la Présidente : D'accord. Ensuite, il y a une mention à Grandmont

- LGT GRANDMONT : Fiche n° 2/F

Mme VELATTA : Il s'agit d'un problème entre une agente et ses supérieurs, mais c'est quelque chose que la DGTRH est en train de traiter.

- LPO MAURICE GENEVOIX : Fiche n° 9

Mme la Présidente : Ce sont des problématiques de stockage des EPI, des produits d'entretien et les carburants.

M. LAVOISIER : Je pense que la mention fait suite à la visite. Elle date du 12 juin. Nous avons eu la demande de travaux, qui doit être à peu près de la même date. Nous la prenons en compte et elle fera partie des éléments d'enquêtes et travaux sur lesquels nous devrions intervenir l'année prochaine.

Mme la Présidente : Nous avons épuisé l'ordre du jour.

Notre prochaine réunion aura lieu le 1^{er} octobre.

Y a-t-il une dernière question, Madame LAMY ?

Mme LAMY : Je voulais vous préciser que nous envoyons toutes les analyses d'accidents et les rapports de la F3SCT après présentation en F3SCT. C'est la collectivité qui les envoie. Je vous remercie de ne pas les envoyer avant. Cela nous permet de les envoyer avec un petit mot aux établissements et de n'oublier personne.

Mme la Présidente : Merci en tout cas à tous ceux qui ont fait les visites. C'est un travail considérable de réaliser la visite et de faire les comptes rendus. Je l'ai vu de près. Merci beaucoup à tous ceux qui y travaillent.

Nous poursuivons les groupes de travail de la F3SCT et nous nous retrouverons en séance plénière le 1^{er} octobre.

En attendant, je vous souhaite à toutes et tous un bel été. Je vous souhaite de bien vous ressourcer pour que l'on puisse continuer à avancer ensemble à la rentrée.

La séance est levée à 17 heures 07.

La Présidente

Catherine GAY

La Secrétaire
représentante du personnel


Valérie BOIVINET